BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

lasemaineafricaine.info

N° 4269 du Vendredi 14 Février 2025 - 71e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

OPPOSITION

Mathias Dzon s'en prend de nouveau au parti au pouvoir

Le président de l'ARD (à l'extrême gauche) a comparé le Congo à un corps en décomposition. (P.3)

ENTREPRENEURIAT AGRICOLE

Vingt lauréats du Prix OIF récompensés à Brazzaville

Les bénéficiaires ont été identifiés pour leurs initiatives innovantes et durables dans le secteur (P.10)

AFFAIRE FECOFOOT

Le gouvernement n'entend pas céder à la FIFA

(P.15)

EDITORIAL

Timonier contre Patriarche:1 à 0 !

CLOTURE DE LA 55e SEMAINE DE PRIERE UNIVERSELLE POUR L'UNITE DES CHRETIENS

Notre foi en Dieu est enveloppée de l'espérance en une vie meilleure

Les responsables du conseil oecuménique posant avec le ministre Juste Désiré Mondelé (P.8)

Les MUCODEC et Vous.

COMMUNIQUE AGO 2025

La Fédération des MUCODEC informe les sociétaires de la tenue des Assemblées Générales Ordinaires (AGO) des Caisses Locales sur l'ensemble du réseau, prévues du 17 février au 3 mars 2025.

Les sociétaires sont invités à se rendre dès maintenant dans leurs caisses locales respectives pour retirer leurs convocations. Cependant, en raison du nombre limité de places disponibles, seuls les premiers sociétaires à effectuer cette démarche pourront assister aux sessions.

Ci-dessous, le calendrier des AGO des caisses locales du réseau MUCODEC :

Caisse MUCODEC	Date	Heure	Lieu
Moungali	17 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC
Mossaka	17 février 2025	14 heures	Salle de la mairie
Tchikobo	17 février 2025	14 heures	Direction régionale PNR
Mouyondzi	17 février 2025	14 heures	Maison Commune
Poto-Poto	18 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC
Oyo	18 février 2025	14 heures	Salle de la CRF
Grand - marché	18 février 2025	14 heures	Direction régionale PNR
Madingou	18 février 2025	14 heures	Salle du Conseil Départ.
Plateau des 15 ans	19 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC
Ewo	19 février 2025	14 heures	Salle du Conseil Départ.
Tié-tié Centre	19 février 2025	14 heures	Direction régionale PNR
Sibiti	19 février 2025	14 heures	Salle de la mairie
CCF	20 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC
Boundji	20 février 2025	14 heures	Salle de la Mairie
Loandjili	20 février 2025	14 heures	Direction régionale PNR
Dolisie	20 février 2025	14 heures	Salle de l'ENI
La Gare	21 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC
Gamboma	21 février 2025	14 heures	GEG de Gamboma
Centre-ville PNR	21 février 2025	14 heures	Direction régionale PNR

Caisse MUCODEC	Date	Heure	Lieu
Mouana-nto	21 février 2025	14 heures	Salle polyvalente de Saris
Kinkala	22 février 2025	10 heures	Salle du Conseil Départ.
Djambala	22 février 2025	14 heures	Salle de la sous préfecture
Nkayi	22 février 2025	14 heures	Salle polyvalente de Saris
Talangaï	24 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC
Owando	24 février 2025	14 heures	Salle de l'ENI
Fond Tié-tié	24 février 2025	14 heures	Direction régionale PNR
Ouenzé	25 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC
Makoua	25 février 2025	14 heures	Salle du Cercle Culturel
Tchimbamba	25 février 2025	14 heures	Direction régionale PNR
Makélékélé	26 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC
Ngombé	26 février 2025	18 heures	Siège du Comité du village
Mvou-mvou	26 février 2025	14 heures	Direction régionale PNR
Bacongo	27 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC
Ouesso	27 février 2025	14 heures	Ecole Catholique (Salle Polyv.)
Brazza-centre	28 février 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC
Pokola	28 février 2025	17 heures	Salle de la Mairie
Mindouli	1er mars 2025	14 heures	Salle Sir MOUG
Tsiemé	03 mars 2025	14 heures	Fédération des MUCODEC
Impfondo	03 mars 2025	14 heures	Salle du Conseil Départ.

NB: La convocation vous sera exigée à l'entrée.

Encore plus proche de vous !

mucodec.com

PCT

Meeting d'hommage au Président Denis Sassou-Nguesso, «le Grand timonier»

Le 5 février 2025, le Parti congolais du travail (PCT) a tenu un meeting d'hommage au palais des congrès pour célébrer les réalisations du Président Denis Sassou-Nguesso et renforcer l'engagement des membres du parti dans les valeurs de solidarité et de cohésion nationale. Ses cadres, militants et sympathisants étaient là, autour de Pierre Moussa, son secrétaire général.

Hommage au Président

Le Président de la République a été présenté comme un homme d'exception, dont l'engagement envers le PCT et la nation a laissé une empreinte indélébile dans l'histoire du pays. *«Son parcours, caractérisé par le dévouement et un sens aigu de l'intérêt général, continue d'inspirer chacun de nous. Le Président Denis Sassou-Nguesso est, en toutes circonstances, un homme politique et d'État hors-pair, dont l'héritage se transmettra bien au-delà de son temps»*, a affirmé Pierre Moussa.

La date du 5 février a été décrite comme un moment historique, *«symbole de la lutte du peuple congolais pour la démocratie. Elle évoque la réhabilitation du comité central en 1979, grâce aux efforts de Denis Sassou-Nguesso, et a conduit à l'avènement d'une ère démocratique. Après la tragédie impensable survenue dans le pays, le 18 mars 1977, et compte-tenu de la situation aux relents militaires ainsi créée et afin de parer à toute éventualité, le comité central avait vu ses activités suspendues. Deux ans plus tard, le 5 février 1979, grâce notamment à l'action du Président Denis Sassou-Nguesso, celui-ci fut réhabilité dans son rôle. Ce processus, il faut le souligner, se déroula de façon pacifique, et aboutit en fin de compte, plusieurs années après, à l'avènement de l'ère démocratique. Le 5 février est donc un moment de rectification stratégique. C'est pourquoi, nous, militants et sympathisants du PCT et de ses unions catégorielles, devons, avec enthousiasme, exprimer notre reconnaissance et notre fierté pour l'esprit visionnaire du Président Denis Sassou-Nguesso qui, depuis ce jour-là, incarne la résilience de notre Parti, la stabilité et l'unité de notre pays et consacre toute son énergie au développement du Congo»*, a-t-il déclaré.

Les cadres, militants et sympathisants pendant le meeting

Un leader de Paix

Le Président est loué pour sa capacité à promouvoir la paix, tant au niveau national qu'international. Son engagement envers l'unité nationale a créé un climat favorable aux progrès et à la cohésion sociale.

Sous sa direction, a-t-il précisé, *«le Congo a fait des avancées significatives en matière d'infrastructures et de développement économique. Sa vision d'une Afrique unie et souveraine le positionne comme une figure emblématique du panafricanisme».*

Denis Sassou-Nguesso est proclamé *«Grand Timonier» de la nation, guidant le pays à travers des défis politiques et socioéconomiques. Son calme, sa détermination et sa lucidité lui ont permis de surmonter de nombreuses épreuves tout au long de sa carrière.*

Alors que le PCT se prépare pour le 6ème Congrès et l'élection présidentielle de 2026, la nécessité d'un leadership fort est soulignée. Les militants sont appelés à l'unité et à la discipline pour soutenir le Président dans cette période cruciale.

Pierre Moussa promet bientôt d'autres rassemblements, des méga-meetings ou des hyper-méga-meetings «dont seuls le PCT et la majorité présidentielle ont le secret».

Cyr Armel YABBAT-NGO

OPPOSITION

Mathias Dzon s'en prend de nouveau au parti au pouvoir

Le président de l'Alliance pour la République et la Démocratie (ARD), Mathias Dzon, a organisé une conférence de presse à Ouenzé le 6 février 2025, sous le thème: «L'élection présidentielle de mars 2026: le point de vue de l'ARD». Il a comparé le Congo à un corps humain en décomposition. «Lorsque les fonctions vitales cessent, la vie s'arrête», a-t-il dit.

Mathias Dzon a paraphrasé Abraham Lincoln: *«On peut tromper une partie du peuple tout le temps et tout le peuple une partie du temps, mais on ne peut pas tromper tout le peuple tout le temps».*

Pour lui, cette citation illustre la situation actuelle du Congo, où l'État et le Parti congolais du travail (PCT) continuent de masquer la réalité de la crise profonde et de la faillite du pays par des mensonges et des manipulations.

En proie à une grave crise économique, le Congo est comparable à un corps humain: *«Lorsque les fonctions vitales cessent, la vie s'arrête. C'est la mort. De la même manière, au niveau d'un pays, quand il y a une faillite financière comme cela est le cas du Congo aujourd'hui, le pays devient un mort-vivant. Faisant fi de cette vérité d'évidence, et pour tenter de masquer son bilan désastreux et le chaos total dans lequel il a plongé le pays, le pouvoir congolais vient de lancer par anticipation, la campagne pour l'élection présidentielle de 2026, ce, quatorze mois avant la date échue»*, a-t-il dénoncé.

Mathias Dzon (à gauche)

Malgré des promesses de développement, telles que l'émergence économique et l'amélioration des conditions de vie, la réalité est tout autre. *«Au lieu de l'émergence promise, le Congo est plutôt descendu aux enfers. Le peuple galère, l'Etat/PCT tente de faire oublier les vrais problèmes du moment à savoir, le calvaire que vivent les populations avec les délestages quotidiens d'électricité, la grave pénurie de carburant dans un pays pourtant troisième producteur de pétrole en Afrique subsaharienne, la faillite financière du pays, la cessation des paiements courants et leurs conséquences dramatiques pour les couches populaires»*, a déclaré le conférencier.

Et d'ajouter: *«Manquant de courage politique pour regarder la réalité en face, l'Etat/ PCT se réfugie dans des fuites en avant, en faisant de l'élection présidentielle de mars 2026, la principale préoccupation des Congolais aujourd'hui. Il s'agit, purement et simplement, de l'enfumage, c'est-à-dire, d'une dissimulation ou d'un camouflage de la réalité quotidienne sur le terrain, d'une volonté délibérée de brouiller les cartes, d'une duperie, en somme, d'une pure diversion, pour tromper les consciences insuffisamment averties. C'est un jeu de dupes ou un attrape-nigaud».*

Pour l'ARD, les attentes du peuple ne se limitent pas à des élections, mais englobent un redressement financier, la régularisation des paiements des fonctionnaires et l'accès aux services de base», a indiqué Mathias Dzon, arguant que pour y parvenir, il est crucial d'établir une gouvernance démocratique, transparente et participative. *«Or, l'Etat/PCT gouverne contre le peuple congolais et affiche une indifférence inhumaine et coupable aux souffrances sociales atroces qu'il endure. La misère extrême des Congolais est le cadet de ses soucis. Il n'est préoccupé que par une chose : la préservation coûte que coûte du pouvoir et des biens incommensurables que ses tenants ont acquis au moyen de multiples rapines».*

Il a qualifié certains leaders politiques de l'opposition d'être en partie complices: *«Ils continuent de privilégier leurs intérêts personnels et/ou partisans et de servir de béquille à l'Etat/PCT. Beaucoup d'entre eux sont tombés pieds joints dans le piège tendu par le pouvoir et se sont déjà portés candidats à l'élection présidentielle de 2026, pour faire le jeu du candidat du pouvoir, alors qu'aujourd'hui, les conditions permissives d'une élection présidentielle transparente, honnête et crédible ne sont aucunement remplies»*, a-t-il décrié.

Selon lui, avant d'envisager les élections, plusieurs conditions doivent être remplies, notamment: l'organisation d'accords entre la majorité et l'opposition pour établir un corps électoral fiable; l'introduction de la biométrie dans le processus électoral pour éviter les fraudes; la création d'une commission électorale indépendante; l'élaboration d'une nouvelle loi électorale impartiale et d'un découpage électoral juste; la mise en place de mécanismes pour garantir la transparence et l'intégrité du processus électoral, etc.

Pour l'ARD, sans ces conditions, l'élection présidentielle de 2026 ne sera qu'une mascarade orchestrée par le PCT pour maintenir son pouvoir. *«Il est donc urgent d'initier un véritable dialogue politique national inclusif, menant à une période de transition qui permettra de mettre en œuvre des réformes nécessaires pour sortir le Congo de la crise actuelle. Aller aux élections dans un contexte aussi désastreux serait irresponsable et ne ferait que perpétuer le mensonge politique. Il est impératif de prioriser la résolution des crises en cours avant de penser à des élections. L'Etat/ PCT est une machine à tromper. Ne tombons pas dans les pièges du PCT ou de ses alliés, qui proposent des dialogues superficiels. Ensemble, œuvrons pour un vrai dialogue politique national inclusif»*, a-t-il scandé.

KAUD

Editorial

Timonier contre Patriarche:1 à 0 !

C'est au sein même du PCT, le Parti congolais du Travail, que s'est déclenchée la bataille qui devait marquer l'offensive décisive contre le parti. Entre *«Atalakous»*, les laudateurs qui louent le président Denis Sassou Nguesso pour marquer la date symbolique du 5 février, c'est la branche des légalistes qui a triomphé. A la dernière minute, en effet, la préfecture a déniché la trouvaille invalidante pour faire triompher le Timonier et littéralement éteindre le Patriarche : autorisation refusée ! Ces méthodes, déloyales, caractérisent le PCT et étalent au grand jour la féroce compétition pour s'afficher à la droite du Président. Il s'agit de jouer des coudes et, au besoin, d'écraser les autres sous l'eau pour qu'ils n'aient pas à se proclamer meilleur encenseur de la république. Une guéguerre qui préannonce la furie impitoyable des batailles qui auront lieu d'ici à la présidentielle de mars 2026. Surtout si, ce qui ne fait l'ombre d'aucun doute, le Président Sassou, déjà proclamé *«candidat naturel»* par certains, officialise la candidature à sa succession. Dans ce pays où l'opposition est réduite à la portion congrue désormais, un autre candidat que le président actuel, jeune ou vieux, qui prétendrait briguer le poste stratégique de la magistrature suprême, verrait monter contre lui/elle toute la machine à broyer d'un parti qui n'a plus devant lui qu'un boulevard. Ni à l'interne, ni à l'externe, il n'entend plus faire espace à une quelconque concurrence au nom du pluralisme décrété en 1992, à la Conférence nationale. La question aujourd'hui est de savoir si ce parti hégémonique saura trouver les ressorts pour faire exister les autres à ses côtés. Un parti capable de rechercher les titres les plus ronflants pour son chef, acceptera-t-il de cohabiter avec tous les moribonds qui se traînent aux guichets pour mendier un peu de pitance ?

Albert S. MIANZOUKOUTA

OFFICE NOTARIAL
MAITRE VANESSA U.V NOUNGUINI BOLLEM EKONDZA
B.P : 1810 - Tél : (242) 06.927.42.08 / 05.561.17.97
Email : officenotarial@bnounguini.com
1er étage, Immeuble Pharmacie MAVRE,
Avenue Charles de Gaulle, Centre-ville
Pointe-Noire – République du Congo

SOCIETE BONAF DISTRIBUTION SARLU
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de : 1.000.000 F CFA.
Siège social : Ligne n° 01 à côté de la Grande Mosquée, Arrondissement n°: 1 E.P. Lumumba Pointe-Noire,
République du Congo.

AVIS D'INSERTION LEGALE

Aux termes du procès-verbal de Décisions Extraordinaire de l'Associé Unique de la Société **BONAF DISTRIBUTION SARLU,** pris au rang des minutes du Notaire soussigné, en date, du vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre, enregistré au domaine et timbres en date du onze décembre deux mille vingt-quatre, sous **Folio 239/9 N° 4793.**

Il a été décidé de :

- L'extension des activités de la société **BONAF DISTRIBUTION** SARLU sur Brazzaville au n°80 Rue Bandza, Poto-Poto ;
- L'extension des activités de la société **BONAF DISTRIBUTION SARLU** sur Dolisie sis au Grand-marché ;
- L'ouverture d'un Etablissement secondaire sur Pointe-Noire sis à l'Arrondissement n°3 Tié-Tié, quartier fond de Tié-Tié, section w, bloc 52, parcelle 6, superficie 295m².

Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CGPNR-01-2024-D-01435, du 18 décembre 2024.**

Mention modificative au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), a été effectuée au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG- CG-PNR-01-2024-M-05003.**

Fait à Pointe-Noire, le 07 Janvier 2025.

Pour avis d'insertion.
Maître Vanessa U.V NOUNGUINI
BOLLEM EKONDZA.

ATLS
Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA
Siège Social: BP 1233, Pointe-Noire
RCCM: CG-PNR-01-2019-B16-00010

NOKIA SHANGHAI BELL CO, LTD (Succursale)

Siège Social : 123, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-Ville
RCCM: CG-BZV-01-2014-B21-00005
Brazzaville, Congo

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique de **NOKIA SHANGHAI BELL CO, LTD**, du 26 Juillet 2024, il a été décidé de la fermeture et de la radiation de la succursale immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, République du Congo.

La succursale a été radiée du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville en date du **17 janvier 2025, sous le numéro CG-BZV-01-2025-R-00888.**

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville du procès-verbal des décisions de l'associé unique, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-D-00062, le 17 janvier 2025.**

Inscription modificative au RCCM de Brazzaville sous le numéro **CG-BZV-01-2025-R-00888, du 17 janvier 2025.**

Pour avis.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1 er étage, Centre-ville
B.P. 1431 Tél : 05 53937 46 /05 736 64 64 République du Congo

INSERTION LEGALE

SOCIETE « MPB CONSULTING » SARL
Société à Responsabilité Limitée
Capital social de Francs CFA : Un Million (1 000 000)
Siège social : quartier Raffinerie en diagonale de l'espace Kamba
Pointe-Noire - République du Congo
RCCM : CG-PNR-01-2025-B12-00010

Il résulte d'un acte authentique reçu par la Notaire soussignée, le 31 décembre 2024 enregistré à Pointe-Noire, le 06 janvier 2025, **folio 003/05, n° 015,** la création d'une Société ayant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société à Responsabilité Limitée (SARL)
OBJET : La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger :
- Prestation de service HSE
- Mise à disposition du personnel
- Formation, Expertise, Conseils, Audit et Management en QHSE et autres ,
- Activités 3D (Désinsectisation, Dératisation, Déserpentisation)
- Inspection : Engins, équipements, accessoires de levage ,
- Activités d'espace vert.

Et d'une manière générale, la société peut en outre, seule ou en collaboration avec d'autres sociétés, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire de nature à favoriser son extension et ou son développement.
DENOMINATION : La société prend la dénomination de **« MPB CONSULTING » SARL**
SIEGE SOCIAL : Le siège social est établi à Pointe-Noire, quartier Raffinerie en diagonale de l'espace Kamba, République du Congo
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M
GERANCE :
- Madame **Elodie Georgette MANTANGANA MAHANGA** est nommée en qualité de gérante de la société pour une durée d'une année renouvelable.

RCCM : **CG-PNR-01-2025-B12-00010**
DEPOT LEGAL : Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, **le 21 janvier 2025 sous le n° CG-PNR-01-2025-B-00046**

Fait à Pointe-Noire, le 31 janvier 2025

Pour avis
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE

CATHOLIC RELIEF SERVICES - MINISTERE DE LA SANTE

Organisation des missions de Supervision Semestrielle pour l'Amélioration des Données Sanitaires en République du Congo

Dans la dynamique de l'effort d'accélération de l'impact pour atteindre les objectifs de la nouvelle stratégie du Fonds Mondial 2023-2028, la République du Congo, dans le cadre de la mise en œuvre du projet GC7 (2024-2025) dont Catholic Relief Services est l'un des bénéficiaires principaux, organise des séries de missions de supervision semestrielle destinées aux gestionnaires des données sur la collecte et le rapportage des données relatives au paludisme, au VIH et à la tuberculose. Ce programme ambitionne à maintenir et à intensifier l'élan engagé avec la subvention précédente, le NFM3 (Nouveau Mécanisme de Financement du Fonds mondial 2021-2023), pour contribuer aux Objectifs de Développement Durable, en particulier l'ODD 3.3 qui vise à mettre fin à l'épidémie de ces maladies d'ici à 2030.

Photo de famille de l'équipe de supervision conjointe du département du Niari, reçue par le Directeur Départemental des Soins et Services de Santé (au milieu en 6 ème position de la gauche vers la droite) avec son gestionnaire des données (en costume bleu). Mission de supervision de février 2025.

Organisée conjointement avec les Programmes Nationaux de Lutte contre ces maladies : Tuberculose, VIH/Sida et Paludisme, la Direction de l'Information Sanitaire de l'Evaluation et de la Recherche et les bénéficiaires principaux du projet que sont le CRS et le PNUD, cette initiative vise à l'amélioration de la complétude et de l'exactitude des données relatives à ces 3 maladies dans les districts sanitaires sous-performants à travers un renforcement de capacités des acteurs clés à analyser et à rapporter des informations de qualité dans la plate-forme nationale de gestion de données sanitaires, le DHIS2.

Séance de travail avec l'équipe de saisie des données du département du Kouilou lors de la supervision au second semestre 2024 réalisée en février 2025.

Perspectives d'Amélioration

Ces missions ciblées, pour un meilleur rendement, répondent à une approche méthodologique administrative et technique qui consiste à la visualisation des données et des indicateurs dans le DHIS2 avant le déploiement des équipes, pour déterminer les zones et sites à faible performance et à haut impact à prioriser pour la supervision. Ensuite intervient la révision, l'adaptation et validation de la grille de supervision en fonction des défis à relever. Et sur le terrain, la méthodologie employée est axée sur les entretiens, les observations directes et le coaching avec les acteurs concernés à l'aide d'une grille de supervision pour chaque niveau ciblé : District Sanitaire (DS), hôpitaux de référence et certaines formations sanitaires (FOSA) afin de recueillir des données pertinentes. Et à la fin de chaque mission de supervision, intervient une réunion de debriefing, intéressant tous les acteurs impliqués y compris les partenaires de la mise en œuvre, dont l'objectif est de présenter les résultats de la supervision en termes des points forts, les points à améliorer, les actions correctrices et les recommandations.

Au fur et à mesure de leur réalisation, ces missions s'appuient non seulement sur les faiblesses relevées lors de précédentes pour adresser des recommandations et ou apporter un appui spécifique en vue d'une amélioration, mais aussi sur la capitalisation des succès de certaines structures sanitaires pour les étendre vers celles qui n'en ont pas.

La première supervision conjointe réalisée en juillet 2024 dans dix départements a mis en évidence plusieurs faiblesses dans la collecte et la gestion des données, ainsi que dans l'archivage des rapports aux niveaux de structures sanitaires décentralisées, mais grâce à la poursuite de ces missions de supervision, on a pu observer une amélioration des indicateurs du projet, surtout les taux de complétude et de promptitude des rapports qui sont passés respectivement de 92% et 87% au premier semestre à de 94% et 100% au second semestre 2024 (source DHIS2). Forts de ces résultats, les parties prenantes s'engagent à pérenniser les acquis et à étendre les bonnes pratiques à l'ensemble des formations sanitaires du pays.

Ces missions de supervision conjointe représentent une étape cruciale pour l'amélioration de la qualité des données sanitaires en République du Congo, renforçant ainsi les capacités des districts sanitaires à relever les défis liés à la santé publique et à utiliser les données fiables dans la prise de décisions stratégiques.

L'équipe de rédaction de CRS

CAISSE D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE (CAMU)

Le secteur pétrolier et parapétrolier non concerné par la phase pilote

Il s'est tenu du 29 au 30 janvier 2025, une réunion de concertation entre le Gouvernement, les employeurs et travailleurs du secteur pétrolier et para-pétrolier de la ville océane. Une rencontre centrée sur la mise en œuvre de la Caisse d'assurance maladie universelle (CAMU) dans le secteur pétrolier et para-pétrolier. Les travaux ont été placés sous la conduite du ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa. Il était accompagné du ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean-Richard Itoua. Des autorités militaires et civiles y ont également pris part, dont le préfet du département de Pointe-Noire, Honoré Paka. Les employeurs et travailleurs du secteur pétrolier et para-pétrolier ont répondu massivement présent à cette réunion.

Firmin Ayessa. (au centre)

Pendant deux jours, les deux ministres, les employeurs et travailleurs du secteur pétrolier et para-pétrolier se sont mis ensemble afin de dialoguer, échanger et parler de l'application et la mise en œuvre effective de la Caisse d'assurance maladie universelle.

Les travaux ont connu trois grands sujets forts dont la concertation entre experts gouvernementaux, et les employeurs; les experts gouvernementaux et travailleurs du secteur pétrolier et para-petroliers; les experts gouvernementaux et employeurs et, enfin, la session plénière de concertation.

À l'ouverture, le ministre Firmin Ayessa a exhorté les employeurs et les travailleurs à un dialogue social constructif, qui constitue une halte nécessaire pour échanger, se parler en vue d'une application effective de la loi et de la mise en œuvre du CAMU.

Pour la concertation entre les experts gouvernementaux et employeurs du secteur pétrolier et para-pétrolier, il s'est dégagé que les parties ne s'opposent aucunement à l'application du cadre juridique relatif à la CAMU et à son opérationnalisation; elles ne remettent pas en cause le principe de solidarité sur lequel repose la CAMU; etc.

En conclusion, les parties ont convenu de la préservation des acquis sociaux des employeurs du secteur pétrolier et para-pétrolier en matière de couverture maladie. Elles se sont aussi accordées sur la non-prise en compte des entreprises et des travailleurs du secteur pétrolier et para-pétrolier dans la phase pilote de la mise en œuvre de la Caisse d'assurance maladie universelle.

La concertation a porté sur les préoccupations des organisations patronales et des sociétés du secteur pétrolier et para-pétrolier pour la mise en œuvre de la CAMU.

Après les échanges, ils ont convenu que toutes les sociétés du secteur pétrolier et para-pétrolier sont à retirer de la liste des entreprises de la phase pilote de la mise en œuvre de la CAMU, dans la mesure où elles n'ont pas été toutes enrôlées dans cette phase, pour éviter les disparités éventuelles.

La session plénière des concertations a été pilotée par le ministre Firmin Ayessa. Elle a connu un moment d'échange sur la présentation de la synthèse des travaux en commissions techniques, par Joseph Akondzo Nguiambo, directeur général du Travail.

Dans son mot, le ministre des Hydrocarbures a rappelé la vitalité actuelle du secteur pétrolier et para-petrolier, tout en exhortant les partenaires sociaux au dialogue permanent.

Les travaux ont été clôturés par le ministre Firmin Ayessa, qui a félicité toutes les parties prenantes pour le travail abattu et les résultats satisfaisants pour tous auxquels elles sont parvenues.

Madocie Deogratias MONGO

SECURITE PRESIDENTIELLE

Les nouveaux promus appelés à plus d'ardeur au travail

Des officiers supérieurs, subalternes et sous-officiers au nombre de 246 à savoir : 20 officiers supérieurs ; 54 officiers subalternes et 172 officiers relevant des structures opérationnelles de la Présidence de la République et nommés récemment, ont porté leurs galons, pour le compte du premier trimestre de l'année 2025. C'était, le 11 janvier à l'esplanade du Stade de la Concorde de Kintélé, au cours d'une cérémonie solennelle placée sous le patronage du directeur général de la Sécurité présidentielle (DGSP), conseiller spécial du Chef de l'Etat, le général de brigade Serges Oboa, qu'entouraient les généraux Basile Boka et André Fils Obami Itou, respectivement commandant de la Garde républicaine (G.R.) et des Forces de police..

Le général Serges Oboa lors du port des galons

Après la lecture des textes de nomination par le lieutenant-colonel Patricien Gatsé Oko, directeur des ressources humaines de la G.R., suivie du port des galons, le général Serges Oboa a congratulé les nouveaux promus et leur a rappelé que l'obtention des grades est une nécessité pour chaque soldat, mais le défi majeur pour les structures opérationnelles de la Présidence de la République consiste à garantir au Chef de l'Etat et aux institutions de la nation une sécurité infaillible. *«Nouveaux promus, c'est à vous de démontrer par votre savoir que le choix porté sur votre personne, c'est réellement un bon choix et c'est mérité. Il faut toujours être disponible pour la République, il faut être discipliné, parce que la discipline c'est la force principale des armées…»,* a-t-il souligné.

Parlant des défis qui les attendent au cours de cette nouvelle année, le directeur général de la Sécurité présidentielle a indiqué : *« 2025 est pour nous une année charnière, parce que nous avons le devoir et l'obligation de protéger le Président de la République et les institutions de la nation. Nous vous appelons donc à vous identifier dans le travail afin de relever avec plus d'optimisme les défis qui s'imposent à nous en termes de sécurité du Chef de l'Etat. Toutefois, je vous enjoins de bannir les comportements déviants tels que le viol, le braquage et le banditisme, car quiconque s'y hasardera sera sévèrement frappé sans complaisance, conformément à la discipline militaire »*, a-t-il prévenu.

S'adressant aux non retenus au tableau d'honneur, le général Serge Oboa les a exhortés à travailler durement afin d'espérer bénéficier de la confiance de la hiérarchie au deuxième trimestre car, a-t-il déclaré, le commandement ne laissera personne de côté.

Comme le veut la tradition militaire, un défilé militaire des nouveaux promus et d'autres personnels des structures opérationnelles de la Présidence de la République a eu lieu.

Alain-Patrick MASSAMBA

Vente d'une demi-parcelle, quartier Massengo

La parcelle est clôturée avec 2 maisons de 2 chambres, salon, cuisine avec douches et toilettes extérieures à chaque maison.
La parcelle est située au quartier Massengo non loin du goudron, arrêt Ecole.
Réf: CPA 9

Tél: 06 662 37 39 / 05 543 82 76

COUP D'OEIL EN BIAIS

Le meeting du Patriarche annulé

Le grand meeting qu'a envisagé d'organiser le mouvement ''Le Patriarche'', dimanche 9 février 2025 au boulevard général Alfred Raoul à Brazzaville, n'a plus eu lieu à la grande surprise de tous. Les organisateurs n'ont pas obtenu l'autorisation préalable de tenir ce meeting consacré au ralliement au patriarche Denis Sassou Nguesso. La cause ? Si l'on en croit le préfet de Brazzaville, Cebert Ibocko Onangha, la concomitance de deux demandes pour leur manifestation du 09 février 2025 engageant une association et un cartel de partis politiques l'aurait amené à prendre *«des mesures conservatoires pour la préservation de la paix dans le département de Brazzaville».* Il a donc décidé de ne pas donner une suite favorable à ces deux demandes. Mais pour les organisateurs, les raisons seraient ailleurs. Ils dénoncent des manœuvres de certains caciques du PCT qui craindraient que leur mouvement entraîne plus de monde que celui du 5 février lors du meeting en salle organisé par le parti au pouvoir. Deux jours avant, cinq partis du centre, membres du mouvement le Patriarche, avaient fait défection. «Une manœuvre du PCT», ont encore affirmé des proches de la coordination de la plateforme ''Le Patriarche''.

Séances d'hémodialyse : les tarifs ont été annoncés

Selon une note de service signée le 31 janvier 2025 par le nouveau ministre de la Santé Rosaire Ibara, le tarif de la séance d'hémodialyse effectuée dans les hôpitaux publics relevant de la participation communautaire est fixé à 25.000 francs CFA pour une première séance, et 5000 francs CFA à partir de la deuxième séance. La prise en charge financière des séances d'hémodialyse des personnes vulnérables et des indigents relève des dispositions en vigueur, selon la même source.

Les épargnants de l'ex-Salu Humberto Brada reviennent à la charge.

Ils sont quelque 47.300 ex-sociétaires de l'ex-société Salu Humberto. Dans une déclaration le 23 janvier dernier, ils ont appelé à l'implication du Premier ministre afin que leurs avoirs, qui s'élèvent à un peu plus de 29 milliards de francs CFA soient insérés à la dette intérieure de l'Etat. Certains avaient vendu leurs biens pour épargner, d'autres avaient emprunté dans les banques et ils sont confrontés à une situation inconfortable. Ils se plaignent des difficultés qu'ils endurent et demandent le dénouement de leur situation .

OFFICE NOTARIAL DE
Maître Bedel KAMBA
12, allée des acacias, Centre-ville
Brazzaville A côte du marché plateau
E-Mail : office.bedelkamba@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE « CONGO MARINE SERVICES» SARLU

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bedel KAMBA, en date à Brazzaville du 15 octobre 2024, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée **«CONGO MARINE SERVICE» SARLU**, en sigle «C.M.S», au capital de cinq millions (5 000 000) de F CFA, dont le siège social est sis au Centre-ville Brazzaville, 06, avenue Orsi, République du Congo, immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-BZV-01-2024-B13-00694,** dont les statuts de ladite société ont été enregistrés aux impôts de Brazzaville, en date du **16 octobre 2024**, sous le numéro 7717, Folio 191/4, ayant des caractéristiques suivantes :
Objet :
Transport fluvial, vente des bateaux et matériels, construction et réparation des unités fluviales, expertise -conseil.
Et d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles immobilières et mobilières se rattachant, directement ou indirectement, à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser son extension ou son développement.
Capital social : CINQ MILIONS (5 000 000) de Francs CFA divisés en Cent (100) parts sociales de Cinquante mille (50 000) Francs CFA, chacune numérotées, de un (1) à cent (100), attribuées à l'associé unique.
Le siège social est sis au Centre-ville Brazzaville, 06, avenue Orsi, République du Congo
Durée : 99 ans
Registre du commerce : N° : **CG-BZV-01-2024-B13-00694.**
Gérant de la Société : Monsieur **Olivier Jean E. BIERLAIRE.**

POUR INSERTION LEGALE.
Maitre Bedel KAMBA, Notaire

PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

Accord pour de meilleures communications maritimes

C'est dans l'optique d'une meilleure gestion des communications maritimes et pour renforcer la surveillance et le contrôle des communications électroniques dans les eaux maritimes congolaises qu'a été signé un accord entre l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE) et le Port autonome de Pointe-Noire pour une surveillance renforcée. La cérémonie officielle a eu lieu le vendredi 31 janvier 2025 à l'antenne départementale de l'ARPCE de Pointe-Noire. C'était en présence du directeur général du Port autonome de Pointe-Noire, Séraphin Bhalat, et du directeur général de l'ARPCE, Louis-Marc Sakala, et d'autres personnalités des deux structures.

Cette cérémonie marque une étape importante dans la mission commune de sécurisation des communications maritimes.

En effet, cette collaboration s'inscrit dans la vision du projet de société du président de la République, Denis Sassou Nguesso, dans son axe 2 relatif à la diversification de l'économie à travers le développement des secteurs porteurs de croissance.

Le Port autonome de Pointe-Noire est le premier port en eau profonde de la sous-région, qui accueille annuellement plus de 1000 navires. Ainsi, la mise en place de ce dispositif de surveillance renforcée permettra d'améliorer la sécurité des communications maritimes et de soutenir le développement économique du pays.

Prenant la parole, le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE), Louis-Marc Sakala, a exprimé son optimisme: *«En unissant nos expertises avec le Port autonome de Pointe-Noire, nous créons un cadre opérationnel efficace pour la surveillance des équipements de télécommunications dans la zone portuaire et les eaux territoriales congolaises.»*

Pendant le signature de l'accord.

Echange de parapheurs entre les signataires

Dans cette coopération, il y a plusieurs axes comme l'établissement d'un mécanisme d'échange d'informations régulier sur les mouvements des navires et leurs équipements de communication ; l'organisation de missions conjointes d'inspection des équipements de télécommunications ; la mise en place de programmes de formation pour le personnel technique; ainsi que l'assistance mutuelle dans la gestion des systèmes de communication maritime d'urgence.

Le colonel Alain Koua-Ngoulhoud, directeur des opérations maritimes, commandant du port antenne de Pointe-Noire, a précisé: *«Cet accord a une très grande importance pour le port, pour la marine marchande, pour l'ARPCE et pour notre pays. Parce qu'on va avoir la maîtrise totale des communications électroniques, non seulement dans la zone portuaire, mais également jusqu'à la limite de nos eaux maritimes. Là où se trouvent les plateformes mobiles, les forages, les bâches, mais aussi où tous les navires qui ont des contrats temporaires exerçant au Congo pour être mieux contrôlés, mieux suivis sur le plan gestion de communication électronique et qui fait partie de la sûreté et la sécurité maritimes.»*

Photo de famille après la signature de l'accord

LA CONGOLAISE DE L'AUTOMOBILE
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital d'UN MILLION de FRANCS CFA
Siège social : 2 rue de Reims, Centre-ville (Poto-Poto), Brazzaville
RCCM : CG-BZV-01-2024-B13-00458
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D'ANNONCE LEGALE

Aux termes de l'acte reçu par Maitre **Ludovic MOUNGUENGUE** en date du 01 aout 2024 enregistré à Brazzaville, au bureau de l'enregistrement des domaines et du timbre le 02 aout 2024, sous le numéro, folio **141 BAR 48 N 6419,** il a été constitué une Société à Responsabilité Unipersonnelle (SARLU) en République du Congo, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LA CONGOLAISE DE L'AUTOMOBILE**
Forme : Responsabilité limitée unipersonnelle (SARL unipersonnelle)
Capital : Un million Francs CFA
Siège social : 02 rue de Reims, Centre-ville (Poto-poto), Brazzaville – République du Congo
Objet : La société a pour objet en République du Congo, La vente automobile, réparation et vente des pièces détachées.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (ci-après RCCM) **CG-BZV-01-2024-B13-00458, Numéro d'identification unique M24000000645955H.**
Gérant : SYLLA Abdoulayi
RCCM : **CG-BZV-01-2024-B13-00458 du 09 aout 2024.**

Pour insertion légale

World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programme Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

SAUVER DES VIES CHANGER LES VIES

Avis de manifestation d'intérêt pour le projet « Renforcement des moyens d'existence dans le cadre des activités de résilience »

N° : CFEI/WFP/COG/2025/001

Devenez partenaire du PAM en République du Congo

Vous êtes une ONG locale ou internationale et vous souhaitez collaborer avec le PAM dans les domaines suivants :

- ☑ Résilience des communautés
- ☑ Développement rural
- ☑ Adaptation aux changements climatiques
- ☑ Appui aux petits producteurs agricoles
- ☑ Approche communautaire
- ☑ Programmes de transferts monétaires
- ☑ Chaînes de valeur alimentaire

Si votre organisation souhaite collaborer avec le PAM pour renforcer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence durables des communautés, inscrivez-vous dès maintenant sur la plateforme **https://www.unpartnerportal.org/**

📰 **Date limite d'enregistrement: mardi 25 février 2025**

Ensemble, bâtissons des communautés plus résilientes et un avenir durable pour tous.

Les personnes à contacter :

1. Noubaindarone YAMTEBAYE,

Email: noubaindarone.yamteb@wfp.org, Tél: +242069354284

2. Davy BAKOUTANA,

Email: davy.bakoutana@wfp.org, Tél: +242 06 587 2541

NAMIBIE

Ancien Président, Sam Nujoma est mort à 95 ans

Leader du mouvement de libération de la Swapo qu'il avait cofondé en 1960, et premier Président de la Namibie, Sam Nujoma est décédé samedi 8 février à l'âge de 95 ans. Héros de l'indépendance, il avait dirigé le pays de 1990 à 2005.

Sam Nujoma, père-fondateur de la Namibie

Figure historique des indépendances africaines, il a dominé le paysage politique du pays. A la tête de la Swapo, il avait obtenu en 1990 l'indépendance de la Namibie vis-à-vis de l'Afrique du Sud qui avait repris la tutelle du territoire à l'Allemagne à la faveur de la Première guerre mondiale. Il s'est employé à unifier une population de 2 millions d'habitants d'une dizaine de groupes ethniques que l'apartheid s'était appliqué à diviser. Sam Nujoma alias ''Le Vieux ; l'homme à la barbe blanche'', avait quitté le pouvoir à 75 ans en 2005, après avoir fait modifier la Constitution pour s'offrir un troisième mandat. Il avait désigné un fidèle comme successeur, restant présent en coulisses.

Né le 12 mai 1929 au sein d'une famille de paysans, Sam Nujoma est l'aîné de dix enfants. Il garde les vaches et les chèvres. A 17 ans, il quitte son village reculé du nord pour s'installer dans la ville portuaire de Walvis Bay. Il vit chez une tante, dans un township, et découvre les discriminations contre les Noirs. Il devient balayeur des chemins de fer près de Windhoek, la capitale, et rapidement syndicaliste, tout en suivant des cours du soir, où il rencontre des militants indépendantistes. Contraint à l'exil en 1960 au Botswana, au Ghana et aux Etats-Unis.. A la tête de la Swapo, il lance la lutte armée en 1966. La guerre d'indépendance a fait plus de 20.000 morts.

Devenu Président, Sam Nujoma s'était refusé à instaurer une commission pour examiner les atrocités commises pendant les 23 ans de conflit entre la Swapo et les escadrons de la mort pro-sud-africains. Pragmatique, il avait intégré ces unités des ''Koevoet'' au sein de l'armée et de la police à l'indépendance. L'air souvent sévère pendant ses discours, l'ancien Chef d'Etat, pourtant jugé conciliant dans un pays stable et respectant un certain nombre de libertés fondamentales, était connu pour ses accès de colère contre les ''colons blancs'' ou les ''néo-impérialistes''. Il avait jugé insuffisante la proposition de l'Allemagne en 2001 d'un dédommagement de plus d'un milliard d'euros pour le massacre de dizaines de milliers d'indigènes Hereros et Namas, considéré comme le premier génocide du XXe siècle.

Son statut de père de l'indépendance lui a permis de jouir d'un soutien populaire dans ce pays conservateur, qui ne s'est pas démenti jusqu'à la fin de sa vie. Sur le plan diplomatique, il a pris des positions controversées, soutenant son voisin zimbabwéen Robert Mugabe dans sa politique de réforme agraire pour exproprier les fermiers blancs, et maintenu des relations avec Cuba, la Libye, l'Iran ou encore la Corée du Nord. Grand ami du Congo, pays qu'il a visité plusieurs fois, après le retrait de la vie politique, Sam Nujoma avait repris des études et décroché une maîtrise de géologie, convaincu que les montagnes namibiennes regorgent de richesses minérales inexploitées.

Alain-Patrick MASSAMBA

SOMMET EAC-SADC SUR LA CRISE EN RD CONGO

Appel à un «cessez-le-feu immédiat et inconditionnel»

Réunis à Dar-es-Salam, en Tanzanie, le 8 février, les Chefs d'Etat de l'EAC et de la SADC ont demandé un *«cessez-le-feu immédiat et inconditionnel»*, et la cessation des hostilités dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RD Congo). C'est ce qui ressort de ce sommet des Présidents des organisations régionales d'Afrique de l'Est et Australe. Jusqu'ici, ces deux blocs régionaux menaient des médiations parallèles. Mais à l'issue de cette rencontre, ils ont réussi à s'accorder sur la position à tenir à propos de la situation en RD Congo.

Dans un communiqué conjoint, ils ont demandé aussi le rapatriement des morts et des blessés, la réouverture des principales routes et de l'aéroport de Goma, ainsi que des discussions directes entre Kinshasa et le M23 dans le cadre de ce processus. De même, dans un délai de cinq jours, les Chefs d'Etat-major des pays membres des deux organisations devront se rencontrer afin d'établir un plan de sécurisation pour Goma. Cette étape implique nécessairement le retrait du M23 et des soutiens.

Le sommet conjoint a également réaffirmé la solidarité et l'engagement inébranlable de continuer à soutenir la RD Congo dans ses efforts de sauvegarde de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. En revanche, il n'y a eu aucune condamnation du Rwanda pour son implication dans le conflit. L'objectif reste la désescalade de la violence et l'amélioration de la situation humanitaire. La Présidence congolaise a préféré retenir de cette réunion, une série d'importantes décisions qui répondent à l'urgence humanitaire et au besoin pressant d'une désescalade. La délégation rwandaise a, pour sa part, affirmé que ce sommet a répondu aux attentes de Kigali.

Outre cela, le communiqué a annoncé la fusion des processus de Nairobi et de Luanda. D'autres médiateurs pourraient être désignés, venus éventuellement d'autres régions du continent. Le sommet a également demandé aux Chefs des Forces de défense de l'EAC (Communauté d'Afrique de l'Est) et de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) de se réunir et de fournir des directives techniques sur un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel et sur la cessation des hostilités.

A.-P. MASSAMBA

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU
BUREAU DE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N°09/2024/MEF/DGID/DEFFD/DIIDPNK/BCHPF-PNR CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	22.230 du 25/11/2013	Plle(s) 08	Bloc 102	Section M²	Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	BISSILA Florence
2	30.355 du 12/09/2022	Plle(s) 11 bis et 15	Bloc 86	Section BJ	Superficie 513,75 m²	MPAKA	Arr 06	«IBALA née BANZOUZI Charlotte, IBALA KIGNIA NGAMBA Damelle Exaucée et IBALA Daniel Monica Lelord»
3	30.667 du 22/03/2023	Plle(s) 01	Bloc 163 bis	Section BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Flle TCHITOUTA)	Arr 06	NZINGOULA Matilde Alida
4	31.067 du 31/10/2023	Plle(s) 05	Bloc 69	Section BM	Superficie 485,00 m²	COTE-MATEVE	Arr 06	MASSAMBA Eleazar Céleste
5	28.459 du 17/05/2019	Plle(s) 08	Bloc 74	Section J	Superficie 571,99 m²	MPITA	Arr 01	NGONGO Jessica Muriel, NGONGO MOUANKELE Marlène Jennifer, NGONGO Grâce Anne Marie
6	30.994 du 21/09/2023	Plle(s) 09	Bloc 98	Section BC	Superficie 300,00m²	LOUSSALA	Arr 03	MBEMBA NZOUZI Chérubin Dieudonné
7	30.438 du 09/11/2022	Plle (s) 10	Bloc 68	Section BX	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Flle TCHINVASSA)	Arr 06	NZABA Ephrem Joys
8	26806 du 09/03/2017	Plles(s) 12	Bloc 301 bis	Section BM	Superficie 468,72 m²	NGOYO (ANCIEN VILLAGE)	Arr 06	BAYAKISSA Charles
9	31240 du 16/02/2024	Plles(s) 07	Bloc 101	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Flle MATOLO)	Arr 06	MC HUNGHU Welcom Gallet
10	27940 du 05/07/2018	Plle(s) 03	Bloc 180	Section CD	Superficie 400,00 m²	NANGA	Arr 06	SOULOUKA BAKA BALOUENGA Norbert
11	31.443 du 19/06/2024	Plle(s) 03, 05 et 06	Bloc 34	Section BT	Superficie 1706,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	MBOUITILA NTOUMI Henoc Jered
12	28472 du 29/05/2019	Plle(s) 05	Bloc 28	Section BM	Superficie 219,57 m²	NGOYO (Flle NGAND NGOYO)	Arr 06	MINSI BEKALA Elise Loane Anoucha et BEKALA BEKA Daniel Jonathan
13	30303 du 17/08/2022	Plle(s) 14	Bloc 134	Section BL	Superficie 400,00 m²	NGOYO LA PLAINE (Flle MBELO)	Arr 06	Mme NZAOU MBOUMBA née TALLOUD-WASIKU-Diane Maryse Clara
14	30393 du 10/10/2022	Plle(s) 06	Bloc 89	Section BXA	Superficie 500,00 m²	COTE MATEVE	Arr 06	GADZANIA AMBOULOU Arnaud et AMBOULOU ITOUA Ella Renault Stevie
15	31363 du 03/05/2024	Plle(s) 05 et 06	Bloc 23	Section BX	Superficie 1000,00 m²	DJENO	Arr 06	N'LANDOU-TCHIBINDAT Leshika Manuelly
16	30848 du 13/07/2023	Plle(s) 04	Bloc 220	Section NI	Superficie 500,00 m²	DJENO (Flle TCHIMPANANA)	Arr 06	BIMANGOU Gloria Celeste
17	30154 du 29/04/2022	Plle(s) 02	Bloc 34	Section BG suite	Superficie 400,00 m²	Tchimbambouka-Tchimagni II Mpolo	Arr 06	KAGI-BANZOUZI Yannick
18	31175 du 16/01/2024	Plle(s) 31 bis	Bloc 11	Section M²	Superficie 301,76 m²	TCHIMBAMBA (Aéroport)	Arr 1	SOUMANA BOMBOROU Ibrahim
19	31430 du 12/06/2024	Plle(s) 04 bis	Bloc 293	Section BS	Superficie 200,00 m²	TCHIMBAMBA ARRET COLONEL (Flle mandou)	Arr 01	LOUDI Juvel Meryl
20	18514 du 03/02/2010	Plle(s) 17	Bloc 109	Section R	Superficie 489,05 m²	Vers GRAND MARCHE	Arr 01	BALOU Anna
21	31177 du 16/01/2024	Plle(s) 302	Bloc /	Section E	Superficie 1050,00 m²	CENTRE VILLE	Arr 01	NIANGA NGATSE MBOUALA
22	31267 du 08/03/2024	Plle(s) 12	Bloc 06	Section G	Superficie 400,00 m²	MPITA (rue TCHIMPANZOU)	Arr 01	ITSIEME Roch Ghislain
23	30865 du 24/07/2023	Plle(s) 14	Bloc 226	Section BL	Superficie 400,00 m²	NGOYO	Arr 06	KIMIA LEMBE Gloria Wilène Ester, KIMIA Joyce Blaise, KIMIA Kari
24	31194 du 23/01/2024	Plle(s) 04	Bloc 264	Section BS	Superficie 200,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	NGANGA BINASSALA Rinnelle Lumière
25	30741 du 16/05/2023	Plle(s) 600	Bloc /	Section M	Superficie 453,14 m²	MPITA (ZONE BRASCO)	Arr 01	OBOA née TABAKA Pétronille Blanche Laure
26	31365 du 06/05/2024	Plle(s) 09	Bloc 21	Section BM	Superficie 492,00 m²	NGOYO (Flle TCHINVASSA)	Arr 06	MATALI Pierre
27	31307 du 03/04/2024	Plle(s) 01 bis	Bloc 63	Section: M²	Superficie 360,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	NTSONATH-NZABA MOUNAMOU Alban Perrin
28	31234 du 14/02/2024	Plle(s) 02 ter	Bloc 70	Section M²	Superficie 500,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	DEBY GASSAYE
29	31327 du 16/04/2024	Plle(s) 02	Bloc 70	Section M²	Superficie 406,15 m²	TCHIMBAMBA (vers la rose croix)	Arr 01	MIATABOUNA Enoch
30	31292 du 22/03/2024	Plle(s) 218	Bloc /	Section: D	Superficie 756,25 m²	CENTRE VILLE	Arr 01	LETEMBET-IPPET Appolinaire André
31	31031 du 12/10/2023	Plle(s) 01 et 03	Bloc 05	Section CD	Superficie 897,05 m²	Nanga zone mpaka-marie (domaine MAHOUNGOU E)	Arr 06	«Enfants GANGA Bemba (GANGA Elykia Suzanne) GANGA Nkallu Jean-Robert, GANGA kimia Céline et GANGA Kembe Emmanuel)»
32	30033 du 17/02/2022	Plle(s) 08	Bloc 52	Section BXA	Superficie 500,00 m²	COTE-MATEVE (Flle TCHILINDOU)	Arr 06	OSSEBI Momiche Princia
33	31078 du 09/11/2023	Plle(s) 07	Bloc 06	Section BX	Superficie 717,50 m²	NGOYO	Arr 06	MABOUNDA Franck
34	30188 du 25/05/2022	Plle(s) 03	Bloc 23	Section CD5 3ème Tranche	Superficie 400,00 m²	NANGA	Arr 06	MOUKENGUE Belinda Jacnelie
35	31319 du 12/04/2024	Plle(s) 06 ter	Bloc 33	Section BP	Superficie 151,65 m²	MPITA	Arr 01	ONA MATHIS Phonsia Dominique Keme
36	29720 du 21/06/2021	Plle(s) 11 bis	Bloc 46	Section M²	Superficie 220,42 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	ITSOUHOU MBADINGA
37	31323 du 12/04/2024	Plle(s) 08	Bloc 109	Section BR	Superficie 410,78 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	NTI-MPOUABOU Larissa Théodora
38	31010 du 02/10/2023	Plle(s) 843 bis	Bloc /	Section M	Superficie 667,34 m²	SOCOPRISE	Arr 01	ESSAMI PEREIRA Samuel Ray, ESSAMI PEREIRA Anne Zoé et ESSAMI PEREIRA Grâce Dominique
39	31013 du 03/10/2023	Plle(s) 03	Bloc 08	Section BXA	Superficie 500,00 m²	COTE MATEVE (FLLE TCHILINDOU)	Arr 06	BABAKA BINA Myra Colombe
40	30315 du 19/08/2022	Plle(s) 08 bis	Bloc 252	Section BN	Superficie 300,00m²	Tchimbambouka (Famille Mboma Tchimbambouka)	Arr06	IKANI OSSERE Helvyra Daniella, NGOLLO OSSERE Elisée et NOMBAG OSSERE Aoron-Steele Fanny
41	29868 du 22/09/2021	Plle(s) 09 et 10	Bloc 161	Section BM	Superficie 1000,00 m²	NGOYO (Flle MATOLO)	Arr 06	MOANDA Giovani Battista et MOANDA née ETOKA-BEKA Mandingha kosso

Au-déla d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevables. (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau
Yvon Faustin Magloire
OKEMBA

Fait à Pointe-Noire , le 24 Juillet 2024

CLOTURE DE LA 55e SEMAINE DE PRIERE UNIVERSELLE POUR L'UNITE DES CHRETIENS

Notre foi en Dieu est enveloppée de l'espérance en une vie meilleure

***«Crois-tu cela?»* (Jean 11, 17-26). C'est le thème de méditation et de prière intense qui a marqué la 55e Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens, du 30 janvier au 8 février 2025 dans les trente-trois secteurs de la ville de Brazzaville et sa périphérie.**

Après le culte d'envoi en mission des superviseurs en zones et des délégués en secteurs le jeudi 16 janvier en la salle du cinquantenaire de l'armée du salut du Plateau des 15 ans, le culte d'ouverture des ouvriers apostoliques et personnes consacrées a eu lieu jeudi 30 janvier en la cathédrale Sacré-Cœur. Puis, les cultes se sont déroulés en secteurs, d'abord le 31 janvier pour les mamans et le 1er février pour les jeunes. Ensuite, il y a eu le mouvement des fidèles des Eglises membres du Conseil œcuménique qui ont fait la ronde des paroisses et postes, du 3 au 7 février, pour méditer et réfléchir sur la foi commune des chrétiens.

Samedi 8 février 2025 c'était la clôture de cette 55e Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens en la Basilique Sainte-Anne du Congo. Ce culte a été officié par le diacre Dieudonné Pungui Pungui de l'Eglise évangélique luthérienne, en présence des responsables des Eglises membres du Conseil œcuménique, parmi lesquels le colonel Jean Laurore Clenat, chef de territoire de l'Armée du salut au Congo et président en exercice du Conseil œcuménique; le pasteur Jean-Baptiste Mouanga, président de l'Eglise évangélique luthérienne du Congo et vice-président du Conseil œcuménique; Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville; le pasteur Guy Loko Elenga, président de l'Eglise évangélique du Congo; Mgr Théodoros de l'Eglise orthodoxe. Au nombre des participants à ce culte, il y avait Juste Désiré Mondelé, ministre de l'Assainissement urbain, du développement local et de l'entretien routier. La procession d'entrée a été conduite par deux consacrés portant le cierge allumé et la Bible, sous l'animation de la chorale œcuménique, la scholas populaire, le Kilombo et la fanfare salutiste.

Après la prédication faite par le père Jacob Miayokélé de l'Eglise orthodoxe qui s'est appuyé sur le texte de Jean 11, 17-26, le colonel Jean Laurore Clenat a lu le message du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo.

Pascal BIOZI KIMINOU

Les responsables du conseil oecuménique posant avec le ministre Juste Mondelé

Les cinq leaders des Eglises membres du conseil

Les personnes consacrées étaient mobilisées

Extrait du message du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo

La Semaine de prière pour l'unité des chrétiens que nous venons de vivre autour du thème intitulé: *«Crois-tu cela?»* (Jean 11, 26) a été une merveilleuse occasion de réfléchir sur la foi commune des chrétiens et de la célébrer, telle qu'elle est formulée dans le symbole de Nicée-Constantinople que nous récitons souvent lors de nos cultes œcuméniques. La foi chrétienne, nous offre précisément le réconfort que Dieu est si grand qu'il peut se faire petit, c'est le mystère de Noël. Notre foi en Dieu. Ce Dieu qui est Père, fils et Esprit Saint. La foi au Christ place l'homme au centre de l'histoire. Tout le bien qui est fait à l'homme, c'est à Jésus qu'il est fait. La foi nous fait vivre la vraie réconciliation. Tous et chacun, nous avons besoin de nous réconcilier. Nous réconcilier avec Dieu, avec autrui et avec nous-mêmes. La réconciliation est un signe de la miséricorde et du pardon de Dieu. La réconciliation favorisée par le dialogue et l'unité, installe par conséquent le vivre ensemble de l'acceptation dans la diversité. La foi nous invite à la fraternité et nous fait vivre dans l'espérance.

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

GRET

Professionals
for Fair Development
Professionnels solidaire

Brazzaville, 27 Janvier 2025

20250127 /AAC_OI /Gret/SCiEGE

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet : Société Civile et Egalité Genre dans les Régions Centre du Congo (SCIEGE) dans les départements du Pool, de la Lekoumou et des Plateaux, le Gret lance un appel à candidature pour le recrutement de:
• Une ONG d'encadrement dans le département du Pool;
• Une ONG d'encadrement dans le département de la Lekoumou;
• Une ONG d'encadrement dans le département des Plateaux;

1- Critères d'éligibilité des Organisations candidates
• Être légalement enregistrée en république du Congo;
• Avoir une représentation physique dans le département;
• Avoir été opérationnelle dans au moins deux localités dans un des trois départements ciblés pendant les quatre demières années;
• Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans l'accompagnement des OSC/OBC dans la mise en œuvre des projets communautaires;
• Avoir déjà travaillée sur les thématiques liées à l'égalité femme-homme et/ou en genre et/ou citoyenneté et de renforcement des capacités des Osc;
• Disposer d'une équipe qualifiée et expérimentée notamment en ingénierie sociale et en gestion des projets.

2- Composition du dossier de soumission
Les organisations intéressées sont invitées à soumettre un dossier complet comprenant:
• Une lettre de motivation adressée au chef de projet SCIEGE
• Statuts et règlement intérieur
• Récépissé d'enregistrement au ministère de l'intérieur et de la décentralisation Attestation de reconnaissance de la Préfecture ou de la sous-préfecture ou de la Mairie délivrée dans le département ciblé par l'Organisation
• La preuve que l'Organisation dispose d'une représentation physique dans une des localités du département ciblé
• La preuve que l'organisation a été opérationnelle dans le département les quatre dernières années
• Curriculum vitae de l'animateur. trice et de l'assistant.e comptable
• Rapports d'activité (2023-2024)
• Rapports financier (2023-2024)
• Un organigramme décrivant les responsabilités pour chacun des fonctions
• Un manuel de procédure(facultatif).
Professionals for Fair Deveiopment Professionnels du développement solidaire

3-Dépôt des dossiers
Les Organisations intéressées doivent retirer les termes de références relatifs à la mission d'encadrement des ONG au niveau des sièges des préfectures, des sous-préfectures ou des mairies dans les départements ciblés.

Les dossiers complets sont à soumettre sous pli fermé leurs dossiers complets dans les sièges des préfectures ou des sous-préfectures ou des Mairies de leur département ciblé avec mention «Appel à candidature pour le recrutement des ONG d'encadrement dans les départements du Pool, Lekoumou et les Plateaux» au plus tard le 27 février 2025 à 12h00.

NB: les dossiers incomplets et déposés en retard ne seront pas acceptés.

Le chef de Projet SCIEGE

Julien Armel NKIE

SOCIETE DES MARIANISTES AU CONGO

Ordination presbytérale du père Messi Gatien Loubiya

La paroisse Sainte Rita de Moukondo a vécu deux événements majeurs dimanche 2 février 2025, 4e dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique C, où Joseph et Marie présentaient Jésus au temple. Il s'agit de l'ordination presbytérale du père Messi Gatien Loubiya, dans la société des Marianistes, et l'anniversaire de la vie consacrée au Congo.

Père Messi Gatien Loubiya

L'eucharistie a été présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, concélébrée par les abbés Vincent Massengo et Félix Maboundou, vicaires généraux de Brazzaville et de Kinkala; les pères Jean-Marie Lecler, provincial régional des Marianistes de France et Romuald Loumbou, supérieur des Marianistes ainsi que de plusieurs prêtres tant diocésains que religieux. Les religieuses de diverses congrégations autour de leur supérieure majeure adjointe étaient mobilisées en grand nombre pour apporter soutien et réconfort au père Messi qui a accédé au presbytérat en cette fête de la vie consacrée.

Quelques récipiendaires posant avec l'archevêque

S'appuyant sur le texte de l'Evangile du jour (Luc 2, 22-40), Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a, dans son homélie, indiqué que Joseph et Marie respectent la loi de Dieu telle qu'établie, en présentant Jésus au temple. Le prophète Siméon s'exclame et s'extasie: *«Maintenant, ô maître souverain, tu peux laisser ton serviteur s'en aller en paix, selon ta parole. Car mes yeux ont vu le salut que tu préparais à la face des peuples: lumière qui se révèle aux nations et donne gloire à ton peuple Israël».*

Ainsi, le peuple qui marchait dans les ténèbres a vu se lever la grande lumière. Parlant de la vie consacrée au Congo, Mgr l'archevêque a souligné qu'il y a une multitude dans la diversité et que chaque congrégation religieuse de par son caractère diocésain ou étranger forme un seul corps, selon son charisme et sa vocation, et joue un rôle déterminant dans l'Eglise.

La vie consacrée au Congo est un patrimoine pour l'Eglise

Avant la fin de la célébration eucharistique, des certificats de longévité allant de 67 à 29 ans de vie consacrée ont été remis à une vingtaine de consacrés (religieux et religieuses) pour leur parcours dans la vie religieuse. Le record de longévité (67 ans) a été atteint par le père Christian de La Bretesche, missionnaire spiritain.

Pascal BIOZI KIMINOU

REFLEXION

Les personnes consacrées: témoins de l'espérance

A l'image du Seigneur Jésus-Christ que le Père a consacré et envoyé dans le monde (Jean 10,36), ceux et celles que Dieu appelle à sa suite sont eux aussi consacrés et envoyés dans le monde pour poursuivre sa mission. C'est le cas des personnes qui choisissent de faire de Jésus le *«Tout de leur existence: les consacrés par les conseils évangéliques»*. L'Eglise au travers de la solennité de la Présentation de Jésus au Temple, le 2 février de chaque année, a fait le choix de prier pour la vie consacrée, qui est un don de Dieu à son Eglise.

Sr Thècle Saurelle Bahamboula

C'est une marque de reconnaissance pour tous ces hommes et toutes ces femmes qui ont choisi le Christ comme l'idéal de leur vie. En cette année jubilaire, année de grâce durant laquelle le Saint Père nous invite à marcher dans l'espérance, comment les personnes consacrées sont-elles témoins de l'espérance aujourd'hui?

Pour nous chrétiens et chrétiennes, l'espérance a un visage, mieux un nom: c'est Jésus-Christ. C'est en Jésus que repose notre espérance, une espérance qui se fonde sur la promesse de Dieu, Lui qui promet depuis toujours, comme il l'a fait avec le vieillard Siméon qui a vécu dans l'attente du jour du Seigneur et qui s'est réjoui de voir l'espérance d'Israël, de voir Dieu réaliser sa promesse. A la suite des apôtres et sur les pas de notre Seigneur, les personnes consacrées par toute leur vie et par leurs œuvres témoignent de l'espérance.

1) Par l'expression de leur foi

La foi est définie par Saint Paul comme une ferme assurance des choses qu'on espère (Hébreux 11,1), mieux la foi est de l'ordre d'une relation vivante à Dieu. Par la foi, on adhère à un idéal; cet idéal pour toute personne consacrée c'est le Christ. Ainsi dit, l'espérance devient l'art d'aimer Dieu.

Les consacrés par l'expression de leur foi au Christ sont signes de l'espérance pour le monde. Ils sont aussi l'espérance de l'Eglise par le fait qu'ils jouent le rôle de signes eschatologiques: on peut voir dans la vie consacrée une sorte d'anticipation du Royaume à venir. Ces hommes et femmes consacrés vivent dans le désir profond de la rencontre du Christ, comme dans l'attente de la promesse. Le style de vie des personnes consacrées interpelle et questionne le monde: elles vivent à l'exemple des premières communautés chrétiennes, assidues à la prière et à la fraction du pain, pour la plupart, en communauté de sœurs ou de frères, mettant tout en commun. De ce point de vue, la vie consacrée aux yeux du monde semble un témoignage contre-culture, mais un vrai acte de foi, un signe d'espérance pour les chrétiens.

Les consacrés au travers des vœux qu'ils prononcent, qui sont aussi une expression de leur foi, disent l'espérance. Ainsi, ils vivent libres de tout attachement et de tout obstacle pour s'attacher à Dieu. C'est pour dire que leurs vœux sont des vœux de liberté pour un plus grand amour. Leur témoignage d'amour, de vie joyeuse sont aussi l'expression de l'espérance, cette vertu théologale que nous pouvons considérer comme l'ancre de l'âme: cette sorte de pièce d'acier suspendue à une chaine, que l'on jette au fond de l'eau pour qu'elle s'y fixe et immobilise un navire. L'espérance nous porte à attendre avec confiance la réalisation de ce que l'on désire.

2) Par leurs œuvres qui sont bonnes nouvelles

L'espérance, la foi et la charité sont des vertus liées. Par leurs œuvres de charité qui sont l'expression même de leurs charismes, les consacrés sont porteurs de l'espérance, mieux sont des visages de l'espérance pour la chrétienté: par leur action sociale, ils deviennent des semeurs d'espérance et de vie. Ils offrent divers services dans la société et dans l'Eglise:

- Dans le monde de l'éducation, où ils sont au service des enfants et des jeunes, voire même des adultes, ils évangélisent par l'enseignement, le cœur plein de patience et de bonté dans le souci de transmettre une formation intégrale;
- Dans la santé, ils sont au chevet des malades et surtout des plus faibles, à qui ils apportent les soins nécessaires, le cœur rempli de compassion et d'amour;
- Dans les médias et bien d'autres domaines, au service de l'évangélisation et de la et de la transmission de la foi;

Sœur Thècle Saurelle BAHAMBOULA
Religieuse de Notre-Dame du Rosaire

(Suite dans nos prochains numéros)

SIXIEME DIMANCHE ORDINAIRE, ANNEE C

«Heureux, heureux, heureux...»

***Textes**: Jr 17,5-8; Ps 1; 1 Co 15,12.16-20; Lc 6,17.20-26*

En ce sixième dimanche ordinaire, Jésus rassemble ses disciples et les enseigne sur la configuration de son Royaume. Il leur proclame les béatitudes, en tant que Loi, relatées ici par l'évangéliste Luc.

Devant ses propos, l'on pourrait se demander: quelles sont ces lois dont les conditions sont si peu attirantes? Qui veut être pauvre? Qui veut souffrir de la faim, pleurer, être haï ou exclu? Ce royaume en vaut-il le coût? Et les coups? Dans nos sociétés contemporaines, la loi est une déclaration de causalité. Si tu fais ceci, tu auras cela. Ainsi, lire les béatitudes de la même manière nous pousse à penser, par exemple, que si nous cherchons la pauvreté, nous aurons le royaume; si nous nous privons de nourriture, nous aurons paradoxalement de quoi manger. Or nous savons bien que la pauvreté et la famine ne mènent nécessairement pas au Christ. Attention à la compréhension des béatitudes!

Dans les paroles de béatitudes, Jésus ne nous demande pas de réaliser les choses, mais de recevoir. Voici la loi de son Royaume: recevons, là où nous sommes, le bonheur que Dieu a promis pour nous: *«Vous tous qui avez soif, venez, voici de l'eau! Même si vous n'avez pas d'argent, venez acheter et consommer, venez acheter du vin et du lait sans argent, sans rien payer»* nous dit le prophète Isaïe (Is 55,1).

Posons-nous la question: comment recevoir? comment obéir à la loi? C'est une question qui peut nous paraître facile: je tends la main, je l'ouvre, je prends et j'utilise, je rends grâce à la personne qui donne. Pour recevoir, la seule chose qui est un peu difficile est d'avoir l'espace et le besoin pour ce que l'autre veut nous donner. Quel espace existe-t-il dans ma vie? Comment est-ce que je garde un espace pour Dieu, pour son Royaume?

Et si nous avons déjà tout, qu'est-ce-que Dieu peut nous donner? *«Quel malheur pour vous, les riches, car vous avez votre consolation»*! Jésus ne parle pas, en effet, d'une conséquence dans l'avenir; il parle dans le présent. La consolation des riches et des personnes satisfaites est tellement moindre que la consolation que Dieu veut nous offrir. Quelles sont les situations où nous n'avons plus de place pour Dieu, où son Royaume ne peut pas s'établir en nous, où nous ne pouvons pas recevoir ce qu'il veut nous offrir?

Lire les béatitudes dans nos pays où les peuples connaissent des violences, des pauvretés extrêmes, des injustices… ouvre à une série de questions de bon sens. Chacun peut se les poser.

Pourrait-on vraiment vivre un jour l'esprit du Royaume de Dieu dans nos sociétés? En quoi l'agir de l'homme, notre agir, contribue-t-il à l'avènement du royaume de justice, de paix et d'amour inauguré par Jésus?

Je repense à ce qu'écrivait le Pape Jean-Paul II dans son encyclique Fides et Ratio: *«C'est la foi qui incite la raison à sortir de son isolement et à prendre volontiers des risques pour tout ce qui est beau, bon et vrai»*. L'expérience chrétienne de tous les saints nous montre la vérité de l'évangile et des paroles du pape. Certainement, face à un monde qui se complait dans le vice et l'égoïsme comme source du bonheur, Jésus nous montre un autre chemin: celui du bonheur du Royaume de Dieu, un chemin que le monde ne peut pas comprendre et qu'il hait et rejette. Le chrétien, entouré des tentations que lui offrent une *«vie facile»*, sait que le vrai chemin est celui de l'amour, celui de la loyauté au Père. Nous savons qu'au milieu des difficultés nous ne pouvons pas perdre confiance. Si nous cherchons vraiment le Seigneur, *«Soyez heureux et sautez de joie»* (Lc 6,23).

Avec le Pape Benoît XVI disons: *«Le sermon de la montagne est destiné à tout le monde, au présent et à l'avenir, et on ne peut le comprendre et le vivre qu'en suivant Jésus, en cheminant avec Lui»*. Seigneur, conduis-nous sur le chemin des béatitudes!

Abbé Serge BABINGUI
Diocèse de Nantes (France)

RENOUVEAU CHARISMATIQUE CATHOLIQUE

Hommage de l'archidiocèse de Brazzaville à Débat Maloumbi

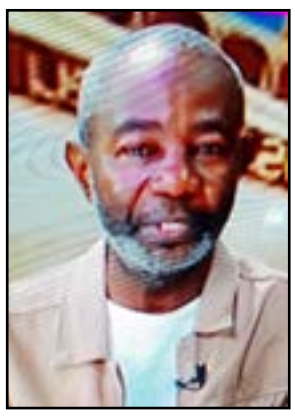

La chrétienté de l'archidiocèse de Brazzaville a rendu hommage mercredi 12 février 2025 à Débat Maloumbi, président du bureau exécutif diocésain de l'apostolat des laïcs (BEDAL), berger diocésain et vice modérateur national du Renouveau charismatique catholique qui a quitté cette terre des hommes le vendredi 31 janvier dernier des suites d'un accident vasculaire cérébral (AVC).

La célébration eucharistique a eu pour cadre la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur. Elle a été présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville.

Nous y reviendrons dans notre prochaine parution.

ENTREPRENEURIAT AGRICOLE

Vingt lauréats du Prix OIF récompensés à Brazzaville

Une vingtaine de jeunes agriculteurs porteurs de projets innovants ont reçu, lundi 3 février 2025 au siège du Forum des jeunes entreprises du Congo (FJEC), à Brazzaville, le prix OIF pour l'entrepreneuriat agricole des jeunes, au cours d'une cérémonie présidée par la ministre de l'Environnement, du développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan Nonault. Un appui financier d'un montant de 1.000.000 francs CFA a été octroyé à chacun pour l'opérationnalisation de son projet.

Les officiels et les jeunes entre preneurs à la fin de leur formation

Les bénéficiaires ont été identifiés pour leurs initiatives innovantes et durables dans le secteur agricole après une série de formations organisées durant trois mois par le FJEC. Des formations réparties dans trois zones: Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie. Leurs projets, les plus pertinents parmi ceux examinés avec l'appui de l'OIF, répondent aux enjeux liés à la sécurité alimentaire.

La cérémonie de récompense de ces lauréats s'est déroulée en présence de Laurent Edgard Bassoukissa, administrateur-maire de Makélékélé; Paul Kampakol, secrétaire général du FJEC; et Pademba Mabakome Waguena, représentant de l'OIF pour l'Afrique centrale, intervenu en virtuel depuis Libreville, au Gabon.

L'administrateur-maire de Makélékélé a souligné l'importance de ce type d'initiatives pour promouvoir le développement d'une agriculture compétitive, capable de nourrir la population et de contribuer à la croissance économique du pays. *«Nous saluons la promptitude de ces jeunes qui ont très vite saisi cette occasion en prenant en main leur destin»*, a-t-il déclaré.

Le secrétaire général du FJEC a renchéri: *«C'est de cette audace que nous avons besoin dans notre pays, pour l'émergence d'une jeunesse entrepreneuriale, sans complexe, responsable et engagée».*

De son côté, Pademba Mabakome Waguena a rappelé que l'agriculture est la seule possibilité importante créatrice d'emplois pour les jeunes du Bassin du Congo, contribuant ainsi à garantir la sécurité alimentaire dans la région. *«Ces jeunes ont besoin d'accompagnement pour renforcer leurs compétences entrepreneuriales et assurer une croissance inclusive».*

Pour sa part, Mme Arlette Soudan Nonault a félicité les lauréats et lancé un message d'espoir aux jeunes qui mettront en valeur les pratiques novatrices en faveur de la gestion responsable de l'environnement pour une agriculture durable. *«Je sais que les 20 projets seront opérationnels et formalisés d'ici le mois de juin 2025. Je me ferai le devoir avec le secrétaire général du FJEC de visiter les jeunes à qui nous avons donné les moyens d'agir pour opérationnaliser leurs idées de projet»*, a-t-elle fait savoir.

Le prix OIF pour l'entrepreneuriat agricole des jeunes est une initiative de l'Organisation internationale de la francophonie qui vise à soutenir le développement de l'entrepreneuriat agricole chez les jeunes dans les pays francophones du Bassin du Congo.

Philippe BANZ

UNION DES INFORMATICIENS HANDICAPES DU CONGO

La plateforme demande la création d'un ministère à temps plein

Le président de l'Union des informaticiens handicapés du Congo (UIHC), l'ingénieur Castard Nzaou Pambou a animé le 25 janvier 2025 une conférence de presse sur les recommandations du premier forum national sur le handicap tenu du 3 au 6 décembre 2024 à Brazzaville. Elle a connu la participation de responsables et membres d'organisations des personnes vivant avec handicap.

Castard Nzaou Pambou

Le président Castard Nzaou Pambou a rappelé quelques unes des recommandations:

- que l'Etat promeuve la présence de la personne vivant avec handicap au sein des institutions et des administrations;
- un quota de quatre places au Sénat et à l'Assemblée nationale pour les handicapés et un quota de 10 % pour le recrutement dans la fonction publique.

Le président de l'UIHC a rappelé que *«les jeunes ont leur ministère, les femmes aussi. Nous sommes tous des couches vulnérables. Nous avons aussi droit d'avoir un ministère qui s'occupe de la personne handicapée. Sous d'autres cieux, les personnes handicapées font de la politique. Nous exigeons des quotas aux deux chambres du Parlement. Nous sommes des personnes à mobilité réduite, nous ne pouvons pas mener des campagnes avec les valides. C'est au Président de la République que revient cette responsabilité de choisir ou de réserver un quota aux personnes vivant avec handicap pour l'égalité des chances. Personne ne doit rester au bord de la route».*

Pendant la conférence de presse

Castard Nzaou a tout de même admis que la personne handicapée n'est pas marginalisée au Congo: *«Il y a des avancées très significatives. Nous avons un Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap».*

Judicaël Kaboussa-Pama, président du Cercle d'appui au développement des personnes vivant avec handicap du Congo (CADPHC), s'est prononcé sur le projet de loi en circulation au profit des handicapés: *«J'encourage aussi le ministère des Affaires sociales avec la tenue du forum national pour les personnes vivant avec handicap. Ce forum a donné un document stratégique de l'inclusion des personnes vivant avec handicap. C'est une grande première pour le Congo.» «Il y a maintenant un projet de loi portant protection et promotion de la personne vivant avec handicap. Nous exigeons d'accélérer le processus d'adoption de la loi sur le handicap».*

Ph.B.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°459/2025/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°	N°de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	31316 du 29-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.221.307,2976m2 soit 322ha13a07ca	VILLAGE INGOLI	POOL	PARAISO Angélique
2	31315 du 29-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.499.993,1986m2 soit 349ha99a93ca	VILLAGE INGOLI	POOL	PARAISO Angélique
3	31318 du 29-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 2.762.564,8367m2 soit 276ha25a64ca	VILLAGE INGOLI	POOL	PARAISO Angélique
4	31319 du 29-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 2.838.446,4318m2 soit 283ha84a46ca	VILLAGE INGOLI	POOL	PARAISO Angélique
5	31317 du 29-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 2.922.189,4458m2 soit 292ha21a89ca	VILLAGE INGOLI	POOL	PARAISO Angélique
6	31320 du 29-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.313.048,1494m2 soit 331ha30a48ca	VILLAGE INGOLI	POOL	PARAISO Angélique
7	31329 du 29-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 2.924.799,6612m2 soit 292ha47a99ca	VILLAGE INGOLI	POOL	PARAISO Angélique
8	31330 du 29-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.126.063,1280m2 soit 312ha60a63ca	VILLAGE INGOLI	POOL	PARAISO Angélique
9	31331 du 29-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.311.482,9942m2 soit 331ha14a82ca	VILLAGE INGOLI	POOL	PARAISO Angélique
10	31328 du 29-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.563.559,4208m2 soit 356ha35a59ca	VILLAGE INGOLI	POOL	PARAISO Angélique
11	31327 du 29-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.199.370,5574m2 soit 319ha93a70ca	VILLAGE INGOLI	POOL	PARAISO Angélique
12	31321 du 29-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.662.400,4275m2 soit 366ha24a00ca	VILLAGE INGOLI	POOL	PARAISO Angélique
13	31322 du 29-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.699.424,6276m2 soit 369ha94a24ca	VILLAGE INGOLI	POOL	PARAISO Angélique
14	31323 du 29-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.313.048,1495m2 soit 331ha30a48ca	VILLAGE INGOLI	POOL	PARAISO Angélique
15	31324 du 29-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.070.885,7930m2 soit 307ha08a85ca	VILLAGE INGOLI	POOL	PARAISO Angélique
16	31332 du 29-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.371.728,8022m2 soit 337ha17a28ca	VILLAGE INGOLI	POOL	PARAISO Angélique
17	31803 du 22-04-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 485,45m2	IGNIE PK45 (QUARTIER NDIBOU)	POOL	ODZOUO OBA née GALEMONI Dirlove Belchilia
18	31804 du 22-04-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 302,02m2	QUARTIER MAKABANDILOU (ZONE 03)	9-BZV	GALEMONI Dirlove Belchilia
19	31806 du 22-04-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 524,67m2	RUE OLLOUO ET NGUIE (QUARTIER 907 MAKABANDILOU)	9-BZV	GAMFINA Aimé Jonas
20	31805 du 22-04-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 213,31m2	18, RUE ELOTA (QUARTIER 907 MAKABANDILOU)	9-BZV	GAMFINA Slanday Beaugath
21	32924 du 23-12-24	Sect S (ex.Q), bloc 1 ; Plle 5 (ex.104) ; Sup : 602,16m2	7, RUE DU 5 FEVRIER	3-BZV	SYLLA Boubacar
22	32979 du 06-01-25	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.948,44m2	VILLAGE IMBIMI	POOL	ONDAYE Jean Baptiste
23	32978 du 06-01-25	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 478,74m2	QUARTIER CAMPEMENT	POOL	ONDAYE Jean Baptiste
24	33027 du 15-01-25	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 554,30m2	QUARTIER CAMPEMENT	POOL	ONDAYE Jean Baptiste
25	32815 du 27-11-24	Sect BD4, bloc 64 ; Plle 33 ; Sup : 192,00m2	AVENUE UNION AFRICAINE (QUARTIER KOMBO)	9-BZV	INGOU Marie Rose Victoria
26	32239 du 12-07-24	Sect AT, bloc 8 ; Plle 31 ; Sup : 234,27m2	RUE NGAMBI BARTHÉLÉMY (QAUARTIER NGAMBIO)	4-BZV	DEMBA née OKOUMOU Eldiada Judith
27	32696 du 31-10-24	Sect AF, bloc - ; Plle - ; Sup : 4.000,00m2	QUARTIER LIFOULA (PEAGE)	POOL	NDINGA Roger
28	32694 du 30-10-24	Sect P10, bloc 18 ; Plle 37 ; Sup : 324,52m2	71, RUE MALIMA	5-BZV	LISSOSSI ernard
29	32948 du 27-12-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.200,00m2	QUARTIER 715 ITATOLO	9-BZV	NIANGA NGATSE MBOUALA née OBAKA P. C.
30	32956 du 30-12-24	Sect -, bloc - ; Plle 7 ; Sup : 800,00m2	VILLAGE MBAMBA (TERRE IMBIMI)	POOL	GOMBE Catherine
31	33053 du 20-01-25	Sect L, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.600,00m2	QUARTIER FLORENT TSIBA (KINTELE)	POOL	MAMBOU Aimée Josiane Kelly
32	31938 du 17-05-24	Sect CK, bloc 24 ; Plle 12 ; Sup : 387,04m2	RUE LYTHAON (QUARTIER MASSENGO) DON BOSCO	9-BZV	NGAKOSSO ODOU Brunel
33	32980 du 06-01-25	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 700.333,79m2	VILLAGE IMBIMI	POOL	ONDAYE Jean Baptiste
34	32994 du 09-01-24	Sect L, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m2	KINTELE (QUARTIER FLORENT TSIBA)	POOL	ATONGA MOUAMBIKI Alica
35	33006 du 10-01-25	Sect P1, bloc 45 ; Plle 9 (ex.5) ; Sup : 666,68m2	10, RUE BANZIRIS (QUARTIER MAGATTE)	3-BZV	Société « LAH FAMILY»
36	32883 du 12-12-24	Sect P2, bloc 113 ; Plle 13 ; Sup : 929,37m2	34, RUE PAUL KAMBA (QUARTIER QUENARD)	3-BZV	Société «LAH FAMILY»
37	32183 du 03-07-24	Sect U, bloc - ; Plle - ; Sup : 366,93m2	QUARTIER ISSOULI (KINTELE)	POOL	MINZELE Rushdie R. et OFAGBOMUM Déborah O.
38	31718 du 27-03-24	Sect P8, bloc 57 ; Plle 07 ; Sup : 165,59m2	19BIS, RUE KINDAMBA	4-BZV	TOMA Eliyah Lola
39	33013 du 13-01-25	Sect AA, bloc - ; Plle - ; Sup : 354,14m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	NGAMBE NGOLO Mercia Claurêne
40	32929 du 23-12-24	Sect P13, bloc 133 ; Plle 10 ; Sup : 147,26m2	49, RUE LOUALOU	5-BZV	NDOMBI OUAYOUBOU Emmanuelle
41	32930 du 23-12-24	Sect P12, bloc 120 ; Plle 7 ; Sup : 179,51m2	12, RUE BOUZALA	6-BZV	NDOMBI NEHEMIE Bryan Yoram
42	33064 du 21-01-25	Sect CC, bloc 117 ; Plle 17 ; Sup : 395,46m2	27, RUE PEA OLIVIER (QUARTIER DOMAINE)	9-BZV	TAMBOULA Hamadou Nourdine
43	33044 du 16-01-25	Sect C, bloc 04 ; Plle 01bis ; Sup : 222,04m2	RUE IBAKA (QUARTIER 04)	CUVETTE	KONATE BAKARY
44	32896 du 17-12-24	Sect F, bloc - ; Plle - ; Sup : 684,25m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	BOUYA ONDZE Théresiane
45	33062 du 21-01-25	Sect C, bloc - ; Plle - ; Sup : 352,28m2	QUARTIER STADE LA CONCORDE (KINTELE)	POOL	AKOUALA Ben Césaire

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 10 février 2025

Paterne Dimitri ELAPIE, Inspecteur Principal des Impôts, Chef de bureau

République du Congo
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, DE L'EDUCATION CIVIQUE, DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI

REPUBLIQUE DU CONGO

MOSALA

SELECTION DE FOURNISSEURS
Manifestations d'Intérêt

Le Ministère de la jeunesse et des sports, de l'Education Civique, de la formation qualifiante et de l'emploi (MJSECFQE) a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l' "AFD"), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du projet **MOSALA**

Les Services des candidats auront pour objet:

• Livraison, installation et raccordement d'un groupe electrogène de 16 KVA .

Le MJSECFQE invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD: http://www.afd.fr.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure:

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,

ou

- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous -traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction:

- De l'ampleur des marchés;
- De la nature des Services

• Livraison, suivi après vente, fournitures pièces détachées d'un groupe electrogène de 16 KVA.

- Du domaine technique

• Service après vente dont la mise en oeuvre de la garantie du materiel livré;
• Suivi et Maintenance du groupe electrogène livré;

- Du contexte géographique

• L'exécution des services est au Congo Brazzaville.

Le **MJSECFQE** dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Cotations pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, pour le 07/03/2025 à 12h00.

Gymnase ELENDE à la cellule internalisée du projet
RDC coté droit
Avenue des Jeux Africains
Brazzaville-CONGO,
Tel: +(242) 06 802 00 06/ +(242) 05 019 06 06,

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, aux heures suivantes: De 8H30 à 16H00.

Ou par courriel à l'adresse suivante: *projetmosala@gmail.com*

République du Congo
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, DE L'EDUCATION CIVIQUE, DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI

REPUBLIQUE DU CONGO

MOSALA

SELECTION DE FOURNISSEURS
Manifestations d'Intérêt

Le Ministère de la jeunesse et des sports, de l'Education Civique, de la formation qualifiante et de l'emploi (MJSECFQE) a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l' "AFD"), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du projet **MOSALA**

Les Services des candidats auront pour objet:

• Livraison, installation et prise en main de matériels informatiques et bureautiques;

Le MJSECFQE invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD: http://www.afd.fr.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure:

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,

ou

- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction:

- De l'ampleur des marchés;
- De la nature des Services

• Livraison, installation et prise en main de matériels informatiques (ordinateurs portables, imprimantes, système d'exploitation Windows, vidéo-projecteur, écrans, copieurs, système de vidéo-conférence…)

- Du domaine technique

• Service après vente dont la mise en oeuvre de la garantie du materiel livré;
• Maintenance des outils informatiques et bureautiques.

- Du contexte géographique

• L'exécution des services est au Congo Brazzaville.

Le **MJSECFQE** dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Cotations pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, pour le 07/03/2025 à 12h00.

Gymnase ELENDE à la cellule internalisée du projet
RDC coté droit
Avenue des Jeux Africains
Brazzaville-CONGO,
Tel: +(242) 06 802 00 06 / +(242) 05 019 06 06,

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, aux heures suivantes: De 8H30 à 16H00.

Ou par courriel à l'adresse suivante: *projetmosala@gmail.com*

République du Congo
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, DE L'EDUCATION CIVIQUE, DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI

REPUBLIQUE DU CONGO

MOSALA

SELECTION DE FOURNISSEURS
Manifestations d'Intérêt

Le Ministère de la jeunesse et des sports, de l'Education Civique, de la formation qualifiante et de l'emploi (MJSECFQE) a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l' "AFD"), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du projet **MOSALA**
Les Services des candidats auront pour objet:
• Livraison et montage de mobilier de bureau (chaises, armoires, bureaux, fauteuils, tables de réunions…);
Le **MJSECFQE** invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.
Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD: http://www.afd.fr.
Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.
Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure:
- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.
En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous -traitants.
Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.
Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.
Le caractère similaire des références sera analysé en fonction:
- De l'ampleur des marchés;
- De la nature des Services
• Livraison, montage et installation de mobiliers de bureaux (armoires, bureaux, chaises, fauteuils, tables de réunions…)
- Du domaine technique
• Service après vente dont la mise en oeuvre de la garantie du materiel livré;
- Du contexte géographique
• L'exécution des services est au Congo Brazzaville.
Le MJSECFQE dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Cotations pour la réalisation des Services requis.
Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, pour le 07/03/2025 à 12 h00.
Gymnase ELENDE à la cellule internalisée du projet
RDC coté droit
Avenue des Jeux Africains
Brazzaville-CONGO,
Tel: +(242) 06 802 06 06 / +(242) 05 019 06 06

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, aux heures suivantes: De 8H30 à 16H00.
Ou par courriel à l'adresse suivante: *projetmosala@gmail.com*

République du Congo
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, DE L'EDUCATION CIVIQUE, DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI

REPUBLIQUE DU CONGO

MOSALA

SELECTION DE FOURNISSEURS
Manifestations d'Intérêt

Le Ministère de la jeunesse et des sports, de l'Education Civique, de la formation qualifiante et de l'emploi (MJSECFQE) a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l' "AFD"), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du projet **MOSALA**
Les Services des candidats auront pour objet:
• Livraison , suivi après vente de 2 vehicules automobiles.
Le MJSECFQE invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.
Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD: http://www.afd.fr.
Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.
Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure:
- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.
En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.
Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.
Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.
Le caractère similaire des références sera analysé en fonction:
- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des Services
• Livraison, suivi après vente, fournitures pièces détachées d'un vehicule de type SUV citadine et d'un vehicule pick-up 4x4 double cabine.
- Du domaine technique
• Service après vente dont la mise en oeuvre de la garantie du materiel livré;
• Suivi et Maintenance des vehicules;
- Du contexte géographique
• L'exécution des services est au Congo Brazzaville.
Le **MJSECFQE** dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Cotations pour la réalisation des Services requis.
Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, pour le 07/03/2025 à 12h00.
Gymnase ELENDE à la cellule internalisée du projet
RDC coté droit
Avenue des Jeux Africains
Brazzaville-CONGO,
Tel: +(242) 06 413 55 55 / +(242) 05 019 06 06 ,

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, aux heures suivantes: De 8H30 à 16H00.
Ou par courriel à l'adresse suivante*: projetmosala@gmail.com*

EAU ET ASSAINISSEMENT

Un service hydrologique national moderne en perspective

Le ministre d'Etat, de l'Aménagement du territoire et des grands travaux, Jean Jacques Bouya, a procédé au lancement des activités de la composante 4 ''Renforcement du service hydrologique national'' du projet *«Gestion des inondations et d'assainissement à Pointe-Noire»*. C'était le mardi 21 janvier 2025 à l'IRSEN, à Brazzaville. En présence de quelques membres du Gouvernement, de l'ambassadeur de France au Congo, Claire Bodonyi, et des représentants des partenaires au développement. Cette cérémonie a été couplée à la pose de la première pierre de construction des nouveaux locaux de l'IRSEN qui prendra six mois.

Les officiels à la fin de la cérémonie

Il est connu que les changements climatiques représentent une menace pour la planète. Pour de nombreux pays, dont le Congo, ces changements sont à l'origine de plusieurs aléas météorologiques et climatiques, notamment des épisodes pluvieux de plus en plus extrêmes et des inondations. La multiplication de ces phénomènes interpelle sur l'importance des services hydrométéorologiques qui fournissent des données, des prévisions, des élements pour la mise en place et l'efficacité des dispositifs d'alerte précoce grâce auxquels le Congo peut se préparer aux catastrophes naturelles et mettre au point des stratégies efficaces de résilience climatique à court et long terme, ce qui est indispensable pour atteindre les objectifs de développement. C'est ce qui justifie le renforcement du service hydrologique national (SHN).

Pour le directeur de l'Agence française de développement (AFD), Maurizio Cascioli, la mise en œuvre de ces activités constitue une étape décisive dans la lutte contre les inondations au Congo. *«Un service hydrologique fondé sur la science et les données sont en effet un élément fondamental de la gestion des risques de catastrophe et de l'adaptation au changement climatique. Le lancement de ce projet confirme la richesse du partenariat Congo-France pour l'amélioration des conditions de vie des populations, puisque les informations hydrométéorologiques améliorent la planification, la conception et la prise de décision pour les différents usages de l'eau, y compris des inondations. Elles permettent aussi de réduire les dommages causés par les catastrophes naturelles sur les biens et les personnes…»*, a dit le directeur de l'AFD.

Le renforcement du SHN est une composante du projet de ''gestion des inondations et d'assainissement à Pointe-Noire''. Ce projet s'inscrit dans la continuité des interventions financées par la France, via l'AFD. Il vise à limiter les inondations dans les zones d'habitat à Pointe-Noire. Il vise également à réduire la formation de nouvelles zones insalubres; à sensibiliser les populations aux bonnes pratiques d'hygiène et à améliorer la prévisibilité des phénomènes hydrométéorologiques à l'échelle nationale. Ce projet est financé par l'AFD à travers une subvention C2D d'environ 26,2 milliards de FCFA. Il s'étend sur une durée de cinq ans.

Deux entités bénéficient de ce projet: l'Institut national de recherche en sciences exactes et naturelles (IRSEN), à travers son service hydrologique et océanologique, et la direction générale de l'hydrologie.

A noter que des stations hydrométéorologiques modernes seront déployées sur plusieurs sites afin d'améliorer la collecte des données hydropluviométriques de qualité à travers le pays. Environ une vingtaine d'agents du service hydrologique national et de la direction générale de l'hydrologie (DGH) recevront une formation initiale en hydrologie.

Christévie OBA *(Stagiaire)*

CIESPAC

La table-ronde sur le financement des systèmes de santé en Afrique centrale a tenu ses promesses

Le Centre inter-Etats d'enseignement supérieur en santé publique d'Afrique centrale (CIESPAC) a organisé le 10 janvier à son siège à Brazzaville, une table-ronde à la fois en distanciel et en présentiel sous le thème: *«Financement des systèmes de santé en Afrique centrale»*.

Les participants à la Table-ronde posant pour la postérité

Cette rencontre a permis aux participants de discuter des défis et des opportunités de financement des systèmes de santé dans les pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC). Il en est ressorti que les systèmes de santé bien financés peuvent offrir des services de santé de qualité, réduire les inégalités et améliorer les qualités des populations. La table-ronde a été ouverte par Fulgence Likassi Bokamba, commissaire en charge de la santé de la CEMAC, et clos par le Pr Pierre Marie Tebeu, directeur général du CIESPAC.

Au cours de cette table-ronde, il a été question de discuter des stratégies à mettre en œuvre afin d'améliorer les financements des systèmes de santé en Afrique centrale. Pour ce faire, des thèmes ont été développés, entre autres: *«Optimisation des financements internes pour une santé durable»*, par le Pr Eloko (RDC); «Rôle des partenariats internationaux dans le renforcement des systèmes de santé», par le Pr Kouyep (France); *«Innovations et financements alternatifs pour la couverture sanitaire»*, par le Pr Pierre Marie Tebeu (CIESPAC).

Au terme de la rencontre, quatre recommandations ont été adoptées: renforcer les partenariats internationaux pour soutenir les systèmes de santé en Afrique centrale; optimiser les financements internes pour une santé durable; innover les financements alternatifs pour la couverture sanitaire et la mise en place d'un mécanisme de suivi pour évaluer la mise en œuvre de ses recommandations.

Parlant des financements des systèmes de santé, le Dr Ray Mankélé, président de la Fondation congolaise pour l'accès aux médicaments, a souligné que le financement des systèmes de santé est très important pour nos gouvernements. Et,depuis, ils se battent à faire en sorte que toutes les populations puissent accéder à des soins de santé de qualité, sans que cela ne puisse les appauvrir. *«Le CIESPAC qui est une institution de la CEMAC a organisé cette table-ronde pour échanger et savoir quels sont les outils qu'on peut avoir pour collecter l'information sur les besoins des systèmes de santé»*, a-t-il dit.

Les recommandations de cette Table-ronde seront envoyées à la Commission santé de la CEMAC, a fait savoir le Pr Pierre Marie Tebeu. *«Nous nous ferons le devoir de porter à l'attention de la Commission de la CEMAC ces recommandations. Vous êtes tous déjà les acteurs de santé pouvant intervenir à quelques niveaux que ce soient, dans le financement de la santé pour le bien-être de nos populations d'ici à l'échéance 2030 où nous serons évalués»*, a-t-il assuré.

A rappeler que la CEMAC compte six pays: le Congo, le Tchad, la Guinée équatoriale, le Gabon, le Centrafrique et le Cameroun.

A.-P.M.

RARETÉ DE CARBURANTS

«La mafia des produits pétroliers» en République du Congo: qui en est responsable?

En pleine crise du carburant, beaucoup pointent du doigt la Société Nationale des Pétroles du Congo. Alors que les causes de ces pénuries récurrentes semblent se situer ailleurs. Elles seraient le résultat d'un réseau mafieux opérant en toute impunité, avec la bénédiction usurpée à certains cadres du ministère des Hydrocarbures sous couvert des autorisations légales d'activité. Une pratique qui défie toute logique juridique.

Un cadre de la SCLOG (Société Commune de Logistique), une entreprise spécialisée dans le stockage et transport massif de produits pétroliers, qui a requis l'anonymat, confirme l'existence de ce trafic. *«Chaque jour, des véhicules munis d'autorisations du ministère des Hydrocarbures viennent charger du carburant, puis prennent des directions inconnues»,* a-t-il dénoncé.

La crise du carburant, qui frappe actuellement Brazzaville, la capitale congolaise a mis en lumière l'existence de ce réseau de trafic. Face à l'ampleur du scandale, le ministère des Hydrocarbures aurait suspendu la note autorisant ce commerce illégal. Une enquête policière a permis l'arrestation de plusieurs trafiquants et contrebandiers impliqués dans ce réseau.

Pendant que la population subit les conséquences dramatiques de cette pénurie.

Certains acteurs illégaux profitaient de la situation pour s'enrichir.

La *«mafia des produits pétroliers»* en République du Congo illustre les défis de gouvernance et de gestion des ressources naturelles auxquels sont confrontés de nombreux pays africains riches en ressources.

Cette affaire soulève des questions cruciales sur la transparence, la responsabilité et l'efficacité des institutions chargées de gérer les richesses nationales, alors que la population continue de payer le prix de ces dysfonctionnements.

Séraphin POUÉ

The Global Fund
To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

CRS
CATHOLIC RELIEF SERVICES

Avis d'appel d'offres

Objet	KITS POUR LA CAMPAGNE DE MASSE DE DISTRIBUTION DES MILDAs DE L'ANNEE 2025
Date de l'appel d'offres	3 février 2025
Date de clôture pour la réception des manifestations d'intérêt	**21 février 2025 à 12 heures**
Numéro de référence	Congo BU_25_RFGS_307394/307399/307404

Catholic Relief Services –USCCB (CRS), est l'agence d'aide humanitaire et de Développement d'Outre-Mer de la Conférence Épiscopale des Évêques des États Unis d'Amérique. Dans le Cadre de la mise en œuvre de son plan d'action, (Catholic Relief Services-CRS), lance le présent avis d'appel d'offres pour la sélection d'entreprises, d'associations, d'ONG, ou tout Groupement de prestataires qualifiés pour la conception et production des t-shirts et banderoles et la conception et impression des affiches. Le marché est subdivisé en deux (2) lots:

De ce fait, CRS cherche à contracter des fournisseurs locaux pour la fourniture de ces articles listés ci-dessous.

N°	Description	Quantité
I	**LOT 1 : Conception et production des t-shirts**	
1.1	T-shirts col rond/ Manche courte unisexe 100% coton bio (doux) Supérieur ou égal à 170g/m2, couleur blanche, impression numérique	22,317
II	**LOT 2 : Conception et impression des affiches**	
2.1	Impression affiches A2 autocollant sur vinyle, format paysage	200
2.2	Impression numérique affiches A2 sur papier couche simple de 180g	8,580
2.3	Impression numérique Banderoles sur bâche de 4 m avec 6 œillets (4 coins et au milieu des longueurs).	1,406

Les fournisseurs désireux de prendre part à ce marché peuvent retirer gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres en faisant la demande par courriel aux adresses grace.mouzabakani@crs.org copie delphie.mouambiko@crs.org et bidcg@crs.org. CRS répondra aux demandes dans un délai maximum de 24 heures. Si aucune réponse n'est reçue après ce délai, les fournisseurs peuvent contacter le 05 699 78 39.

La Direction.

MUSIQUE

Brillantissime et fabuleux Roga Roga au Zénith de Paris!

A l'initiative de Ted Morgan Production, *''Le Lampadaire suprême, Le chevalier''* et l'orchestre Extra Musica ont livré un concert inédit, le 1er février dernier au Zénith de Paris La Villette, devant une foule nombreuse acquise à la cause de l'artiste. Avec une belle entrée en matière, les spectateurs se sont retrouvés embarqués par une époustouflante mise en scène offrant, en partage, une chorégraphie bien huilée et spectaculaire, saupoudrée d'un tourbillon de rythmes envoûtants.

La star Roga Roga

Le public a vécu ce rendez-vous incontournable, mémorable et attendu depuis longtemps, en découvrant et fredonnant les hits intemporels comme *''Etat-major''*; *''Shalai''* et le célébrissime *''Bokoko'* qui l'a mis en liesse et en transe. Il s'est laissé bercer par ses œuvres, tout au long d'un spectacle entrecoupé par les prestations scéniques des invités, prêt à vibrer, chanter et danser sur les plus grands hits de la star congolaise qui vient une fois de plus de gravir les échelons. Une véritable prestation musicale qui a permis de voir chaque note musicale résonnée et captivée le public de fond en comble. Parmi les invités, il y a eu Norbat de Paris qui est monté sur scène en poussant une brouette. Il a excellement interprété en duo avec Roga Roga sa chanson sur la sape. Avec Ben Moukacha, *''Le Sapeulogue''* à la tête du peloton, cette phase a permis aux sapeurs élégamment habillés et très en verve de monter sur scène.

Autre temps fort, la présentation sur scène d'un groupe constitué des jeunes Congolais nés en France ayant comme lien avec leur pays d'origine la rumba. Appelé *''Shalai''*, qui veut-dire la paix, une manière pour ce groupe d'exprimer sa reconnaissance à la musique de Roga Roga. Consterné et ému, il (Roga Roga) a saisi cette opportunité pour lancer un vibrant appel afin que la guerre cesse à Goma, en République Démocratique du Congo et dans d'autres pays du continent.

Le public a vécu ce rendez-vous incontournable, mémorable et attendu

Sur scène, il y a eu également le passage de Yorssy et Dany Synthé, ensemble avec Roga Roga, associés au préalable pour un single assorti de son clip *''Plus haut''*, qui ont émerveillé le public.

De classe mondiale, ce concert de l'une des figures de plus emblématiques de la scène musique internationale a duré plus de trois heures. Il a permis au public dont les avis étaient unanimes de se faire une idée exacte de la valeur musicale intrinsèque de l'artiste Roga Roga qui a séduit par la magie de son talent et de ses œuvres. Au terme de ce rendez-vous, Roga Roga a remercié toutes celles et tous ceux qui, de près ou de loin, ont travaillé pour sa réussite. Il s'est réjoui d'avoir offert une prestation en mode *''Bokoko''* qui a tenu le public en haleine. A coup sûr, ce concert restera à jamais gravé dans les cœurs des spectateurs de la diaspora; il a permis la valorisation de la culture congolaise, africaine et mondiale.

Alain-Patrick MASSAMBA

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

Jean Maurice Bataladio désormais docteur en sciences de l'information et de la communication

Il a défendu avec succès ses travaux lundi 20 janvier 2025 à Brazzaville. Sa thèse de doctorat est intitulée *«Les contenus en langues nationales à Télé-Congo».* Dirigée par Bienvenu Boudimbou, Maître de conférences à l'Université Marien Ngouabi, cette thèse s'inscrit dans le cadre des sciences de l'information et de la communication, option journalisme, spécialité télévision.

Jean Maurice Bataladio posant avec les membres du jury

La soutenance, marquée par des débats riches et passionnés, a réuni un jury constitué du Professeur Edouard Ngamountsika, (UMNG), président; du Professeur Guy-Roger Cyriac Gombe-Apondza, (UMNG), rapporteur interne, du Professeur émérite Jean-Chrétien Ekambo, USIC de Kinshasa (RDC), rapporteur externe; de Mamadou Ndiaye, Maître de conférences à l'Université Cheikh Anta Diop du Sénégal, examinateur. Les travaux de recherche de Jean Maurice Bataladio ont porté sur les contenus en langues nationales à Télé-Congo, la chaîne publique nationale. A partir des émissions et des journaux, il a analysé l'apport des productions de cette chaîne publique dans la construction identitaire. Les orientations théoriques fondées sur les sciences de l'information et de la communication, de la sociologie, l'agenda-setting constituent des outils essentiels dans l'analyse des productions télévisuelles. De l'analyse des catégories d'émissions découle l'appréciation des productions en langue nationales à Télé-Congo. Les résultats de cette étude permettent de constater la contribution des productions de cette chaîne dans la promotion des langues nationales comme support identitaire. Cependant, la faiblesse du volume des productions dédié aux langues nationales par rapport au français reste un problème réel au niveau de cette chaîne publique à l'instar de Télé-Congo.

Après un échange approfondi sur les résultats et la méthodologie employée, le jury a unanimement salué la qualité des travaux de recherche. En reconnaissant la rigueur scientifique et la pertinence des propositions avancées, il a décerné à Jean Maurice Bataladio le grade de docteur en sciences de l'information et de la communication, avec la mention très honorable et les félicitations du jury.

Cette thèse constitue une contribution majeure à l'étude de l'intégration des langues nationales dans les médias, un sujet particulièrement important dans le contexte sociolinguistique du Congo. Jean Maurice Bataladio a montré comment la télévision peut jouer un rôle crucial dans la préservation et la valorisation des langues locales, tout en renforçant le lien social et culturel au sein de la population.

Le jury a salué l'originalité de la démarche et l'impact potentiel de ces recherches pour l'évolution du paysage audiovisuel congolais, tout en soulignant l'importance de développer des politiques publiques en faveur de l'inclusion des langues nationales dans les médias. La soutenance a été un moment de grande émotion pour le candidat, son directeur de thèse, et tous ceux qui ont suivi de près cette brillante trajectoire académique.

Ce succès ouvre une nouvelle étape pour Jean Maurice Bataladio, qui entend désormais poursuivre ses recherches et participer activement à la transformation des médias en Afrique, au Congo en particulier, en matière de diversité linguistique.

Gaule D'AMBERT

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES DU BUDGET ET DU PORTEFEUIL PUBLICS
DIRECTION GENRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE N°001/2025/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/ BCHPF-PN.CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours

N°	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	Plle (s) 16	Bloc : 51	Section : P	Superficie : 253,73m²	MVOUMVOU	02	GANGUE AMADOU
2	Plle(s) 01 à 08	Bloc : 121	Section : ACWsuite2	Superficie : 3200,00m²	LIAMBOU	LOANGO	BAKOUELA KIPASSA Anne
3	Plle(s) 10	Bloc : 04	Section : AG	Superficie : 250,00m²	TCHIALI	05	ONIANGUE MBOUALE Stévie Brunelle
4	Plle(s) : 01	Bloc : 113	Section : AB	Superficie : 371,05m²	LOANDJILI	04	LOMINA Franck Destin
5	Plle(s) 04	Bloc : 73 bis	Section : CL	Superficie : 563,25m²	MONGO KAMBA (Famille SOUMBA)	05	MOUANOU NZIEMBA Aurghivie Phelande
6	Plle (s) 01	Bloc : 48	Section AS	Superficie : 400,00m²	VOUNGOU	03	KOKOLO Marc
7	Plle (s)/	Bloc : /	Section : /	Superficie : 12253,93m²	LIAMBOU	LOANGO	KARACHI Salem
8	Plle (s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 500,00m²	VILLAGE MAKALA	HINDA	VIMALIN Pierre
9	Plle(s) 01,03,05,07 et 09	Bloc : 28	Section : ACW	Superficie : 2000,00m²	LIAMBOU	LOANGO	NZAOU-TSIMBA Opportune
10	Plle(s) 02,03,04 et 07	Bloc : 27	Section : ACW1	Superficie : 1600,00m²	MENGO	LOANGO	MOUKOURI Paul
11	Plle(s) 02	Bloc : 12	Section :ACV1	Superficie : 500,00m²	MENGO	LOANGO	KIBIBVA MPANI
12	Plle (s) 09 bis	Bloc : 55	Section : ACV	Superficie : 225 ,00m²	MENGO(Famille TCHIGANGAGOU T.)	LOANGO	ABIRAT ETOTO Allégra
13	Plle (s) 9	Bloc : 55	Section : ACV	Superficie : 275,00m²	MENGO (Famille Tchigangagou T)	LOANGO	ABIRAT ETOTO Allégra
14	Plle (s) 02 bis	Bloc : 91	Section : V	Superficie : 203 ,97m²	TIE-TIE	03	ASSOCIATION TODJOM POINTE-NOIRE
15	Plle(s) 03,04,05 et 06	Bloc : 104	Section : KGB	Superficie : 1540,00m²	POINTE INDIENNE	LOANGO	M'BALOULA Niels Tancrede
16	Plle(s)/	Bloc : /	Section : /	Superficie : 500,00m²	TCHILOUMBOU LIAMBOU	HINDA	BOUASSI-MOMBO Dolores Mercia
17	Plle (s) 06 ter	Bloc : 32 bis	Section : AE	Superficie : 409,80m²	SIAFOUMOU	05	Les Enfants PAMBOU OUFFIGHA OFFIGHA et Enfant OLOKO
18	Plle (s) 01	Bloc : 07	Section : AD	Superficie : 400,00m²	SIAFOUMOU	05	TSONO Pierre-Chris et TSONO NDINGA Third Matteo
19	Plle (s) 06 bis	Bloc : 33	Section : AE	Superficie : 250,00m²	SIAFOUMOU	05	RABE née GAKOYA Iva F, et RABE Noam, R. Shun, R. Kelly
20	Plle (s) 04 BIS	Bloc : 08	Section : AG	Superficie : 225.50m²	TCHIALI	05	NGOUENE NGANIAMA Janse Distel
21	Plle (s) 08 bis	Bloc : 178 bis	Section : AE	Superficie : 225,40m²	SIAFOUMOU	05	NGOUENE NGANIAMA Janse Distel
22	Plle (s)/	Bloc : /	Section : /	Superficie : 400.00m²	DIOSSO (Famille Tchilolo)	LOANGO	MOYONGO Jean Célestin
23	Plle (s) 01 à 10	Bloc : 22	Section : ACWsuite2	Superficie : 4000,00m²	LIAMBOU	LOANGO	MALOULA LOUNDOU IKOUDI Joël Stève Parfait
24	Plle(s) 06	Bloc : 21	Section : AQ	Superficie :198 ,00m²	MBOTA CARLOS	04	NGOYI AGUETA Abigaëlle Esdras Hulda
25	Plle (s) 05 et 06	Bloc : 233	Section : ABWI	Superficie : 1000,00m²	MONGO MPOUKOU	05	BIKOUNGA Euloge Aristide
26	Plle (s) 04	Bloc : 02	Section : ACK	Superficie : 500,00m²	VINDOULOU	05	SYDIBE YAKOUBA
27	Plle (s) 02	Bloc : 07	Section: BE	Superficie : 300.00m²	MPAKA	03	MBITA Proxim Yannicck Jessy
28	Plle (s) 16	Bloc : 101	Section : P	Superficie : 153,36m²	MVOUMVOU	02	EGLISE CATHOLIQUE SAINT CHRISTOPHE
29	Plle(s) 04 bis	Bloc : 42 bis	Section : AH	Superficie : 211,43m²	FAUBOURG centre social	05	N'DOKI TSIMBA Christin
30	Plle (s) 10	Bloc : 119	Section : ABW1	Superficie : 500,00m²	MONGO MPOUKOU	05	IMBOU SAMBA Cherubin Vianney
31	Plle(s) 02	Bloc : 102	Section : ABW1	Superficie: 460,00m²	MONGO MPOUKOU	05	BIKALOU Louis Armel
32	Plle(s) 11	Bloc : 108	Section : AE	Superficie : 623,24m²	SIAFOUMOU (Station X –Oil)	05	Enfants de MOUNOUKOU MOUZABAKANI Gervais
33	Plle(s) 07	Bloc : 73	Section : ABW suite	Superficie : 500,00m²	KOUFOLI (Famille MPOUKOU)	05	TCHICAYA Michelle France Lilina
34	Plle(s) 01 à 10	Bloc : 40	Section : /	Superficie : 4000,00m²	LIAMBOU	LOANGO	MVILA MBALA Jean Phath
35	Plle(s) 10	Bloc :104	Section :ACL2	Superficie :500,00m²	VINDOULOU (Famille LOUSSIMINA)	05	MADINGOU NGUIMBI Herou

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, a compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculaion ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Focièrecire).

Fait à Pointe-Noire, le 31 Janvier 2025

Yvon Faustin Magloire OKEMBA, Inspecteur des impôts

AFFAIRE FECOFOOT

Le gouvernement n'entend pas céder à la FIFA

Suite à la suspension, le 6 février 2025, du Congo par la FIFA jusqu'à nouvel ordre, assortie de conditions pour la levée de cette sanction, le ministre en charge des Sports semble ne pas vouloir se conformer aux exigences de l'instance mondiale et cherche, plutôt, une autre issue. D'aucuns estiment que c'est une démarche trop tardive.

Hugues Ngouélondélé

C'était un leurre de croire que la suspension du Congo par la FIFA devait refroidir les ardeurs du patron du sport congolais. Au cours de son point de presse lundi 10 février 2025, le ministre en charge des Sports Hugues Ngouelondélé a dit s'être engagé à trouver une solution et sortir la FECOFOOT de la crise dans laquelle elle est plongée. *«Le ministère dont j'ai la charge va résolument poursuivre ses efforts de médiation entre les parties en conflit, notamment le Comité exécutif et la Commission ad hoc, pour rechercher les compromis nécessaires à la sortie de crise et à la levée de la suspension»*, a-t-il déclaré. Cela ne l'a pas empêché, répondant à une question, de charger les membres du Comité exécutif dirigé par Jean-Guy Blaise Mayolas.

Pour contourner les conditions de réintégration de la FECOFOOT dans le giron du football international, le ministre des Sports a annoncé vouloir entrer en contact avec les dirigeants de la FIFA et ceux de la CAF. *«On aura certainement un compromis avec ces instances-là »*, a-t-il déclaré. *«Mais nous n'allons pas nous compromettre. Un compromis, oui ; compromission, non ! C'est une question d'honneur »*, s'est-il empressé d'ajouter. *«Si on doit rester 20 ans sans jouer, on restera 20 ans sans jouer»*, a poursuivi le ministre. Pour d'aucuns, cette saillie du ministre Hugues Ngouélondélé serait *«une preuve qu'il est le troisième belligérant de la crise, comme l'a conclu la FIFA dans sa lettre annonçant la suspension avec effet immédiat du Congo ».* Et de se demander si le Congo a les moyens de faire plier la FIFA. L'avenir le dira.

La crise qui secoue l'instance faîtière du football congolais n'est pas prête à livrer son dernier épisode, au grand dam des véritables amateurs du sport roi dont l'avenir se dessine désormais en pointillé. Mais d'ici là, bien d'autres coups de théâtre devraient venir enrichir ce dossier

G.- S. M.

NECROLOGIE

Les familles Noé Nsémi, Daniel Ndoundou, Madame Odile Baboka et les enfants, ont la profonde douleur, d'annoncer aux parents, amis, collègues, patients, élèves et connaissances, le décès du Docteur Gaston BABOKA, fils de Noé Nsémi, survenu en France, le 31 janvier 2025, à l'âge de 84 ans. Au Congo, la veillée se déroulera à Brazzaville les 12, 13 et 14 février au domicile du défunt sis avenue Pointe Hollandaise à Mpila. En France, le culte religieux sera célébré le vendredi 14 février à 13h15 en l'église protestante unie de Belleville (97 rue Julien Lacroix - 75020 Paris). L'inhumation aura lieu le vendredi 14 février 2025 à 15h15 au cimetière La Villette, 46 rue d'Hautpoul - 75019 Paris. Le Docteur BABOKA fut médecin-chirurgien, ancien député de la circonscription électorale de Mfouati (département de la Bouenza), ancien haut-commissaire des Grandes endémies. La famille adresse ses sincères remerciements à toutes celles et tous ceux qui pourront venir communier avec elle.

OFFICE NOTARIAL
MAITRE VANESSA U.V NOUNGUINI BOLLEM EKONDZA
B.P : 1810 - Tél : (242) 06.927.42.08 / 05.561.17.97
Email : officenotarial@bnounguini.com
1er étage, Immeuble Pharmacie MAVRE, Avenue Charles de Gaulle, Centre-ville Pointe-Noire – République du Congo

SOCIETE UNI SAVONS INDUSTRIES SARLU
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de : 5.000.000 F CFA.
Siège social : Village Makola, Route Nationale n°1
Sous-Préfecture de Hinda, Département du Kouilou, Pointe-Noire, République du Congo.

AVIS D'INSERTION LEGALE

Aux termes du procès-verbal des Décisions Mixte de la Société UNI SAVONS INDUSTRIES, pris au rang des minutes du Notaire soussigné, en date, du treize décembre deux mille vingt-quatre, enregistré au domaine et timbres en date du vingt décembre deux mille vingt-quatre, sous **Folio 238/08 N° 1074.** Il a été décidé de :

- La constatation des cessions des parts entre les associés sortants et le nouvel associé unique Monsieur **CHANDIRAMANI Vijay Dilip ;**
- La modificatif de la déclaration de souscription et de souscription et de versement du capital social ;
- Le changement de la forme juridique de SARL en SARLU et mise à jour des statuts ;
- La révocation du gérant-associé sortant Monsieur **VASWANI Laxman Shabhunath ;**
- La nomination de Monsieur **CHANDIRAMANI Vijay Dilip** en qualité de nouveau gérant ;

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CGPNR-01-2025-D-00008, du 06 Janvier 2025.**

Mention modificative au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR01-2018-B12-00344.**

Fait à Pointe-Noire, le 07 Janvier 2025.

Pour avis d'insertion.
Maître Vanessa U.V NOUNGUINI BOLLEM EKONDZA.

ATLS
Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA
Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

SOCIETE PLANTATIONS FORESTIERES BATEKE BRAZZAVILLE
En sigle «SPF2B»
Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 000 F CFA
Siège social : Quartier Yana-Yani, Communauté Urbaine de NGO
Département des Plateaux, République du Congo
RCCM : CG-DJL-01-2025-B12-00001

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 Septembre 2024, il a été procédé au transfert du siège social de la société **PLANTATIONS FORESTIERES BATEKE BRAZZAVILLE (SPF2B),** en dehors du ressort territorial du tribunal de commerce de Pointe-Noire, conformément aux dispositions des statuts, à l'adresse sise au Quartier Yana Yani, Communauté Urbaine de NGO, Département des Plateaux, République du Congo.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, le 03 Octobre 2024 sous le numéro **CG-PNR-01-2024-D-01182.**

Radiation de la société au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 03 Octobre 2024 sous le numéro **CG-PNR-01-2024R-01157.**

Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le **N° CG-DJL-01-2025-B12-00001**, le 15 Janvier 2025.

Pour avis.

ATLS
Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA
Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

SOCIETE CONGO FOREST PLANTATIONS (COFOR)
Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de 203 880 000 F CFA
Siège social : Quartier Yana Yani, Communauté Urbaine de NGO
Département des Plateaux, République du Congo
RCCM : CG-DJL-01-2025-B17-00003

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 14 Mai 2024, il a été procédé au transfert du siège social de la société **CONGO FOREST PLANTATIONS (COFOR)** en dehors du ressort territorial du tribunal de commerce de Pointe-Noire, conformément aux dispositions des statuts, à l'adresse sise au Quartier Yana Yani, Communauté Urbaine de NGO, Département des Plateaux, République du Congo.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, le 09 Décembre 2024 sous le numéro **CG-PNR-01-2024-D-01422.**

Radiation de la société au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 09 Décembre 2024, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-R-01177.**

Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Djambala sous le **N° CG-DJL-01-2025-B17-00003, le 15 Janvier 2025.**

Pour avis.

ATLS
Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA
Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

SOCIETE FORESTNEUTRAL CONGO (FNC)
Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 000 F CFA
Siège social : Quartier Yana Yani, Communauté Urbaine de NGO
Département des Plateaux, République du Congo
RCCM : CG-DJL-01-2025-B12-00002

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 Mai 2024, il a été procédé au transfert du siège social de la société **FORESTNEUTRAL CONGO (FNC)** en dehors du ressort territorial du tribunal de commerce de Pointe-Noire, conformément aux dispositions des statuts, à l'adresse sise au Quartier Yana Yani, Communauté Urbaine de NGO, Département des Plateaux, République du Congo.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, le 03 Octobre 2024 sous le numéro **CG-PNR-01-2024-D-01184.**

Radiation de la société au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 03 Octobre 2024, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-R-01158.**

Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Djambala sous le **N° CG-DJL-01-2025-B12-00002, le 15 Janvier 2025.**

Pour avis.

OFFICE NOTARIAL Stanislas BAKISSY
Adresse : Rond-Point Kassaï, Immeuble MAKOSSO TCHAPI, en Face du Magasin Sporafric
Centre-ville, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO,
TELEPHONE (242) 05 792 7575- 06 620 49 57
e-mail : monnotaireconseil@gmail.com

AVIS DE CHANGEMENT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du Procès-Verbal de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du mardi 10 janvier 2025, dressé par acte en la forme authentique par l'Etude suscitée, en date à Pointe-Noire du 10 janvier 2025, enregistré, même ville le 23 janvier de la même année, **folio 016/38, sous le numéro 0554.**

L'Assemblée Général de la Société **SINO-CONGOLAISE D'INVESTISSEMENT, SOCIETE ANONYME AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL,** en sigle SCI SA, décide de transférer le siège social de la société du 167, Avenue Emmanuel DADET, Centre-ville, Pointe-Noire, au 5, Avenue Stéphane Tchitchelle, Centre-ville (Tour SCI), Pointe-Noire.

Deux expéditions du procès-verbal de ladite assemblée ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Un nouveau RCCM a été obtenu sous le numéro **CG-PNR-01-2021-B14-00057.**

Pour avis
LE NOTAIRE
Me Stanislas Gervais BAKISSY

Projet financé par l'UNION EUROPÉENNE

POLICE+
Programme d'appui à la professionnalisation de la Police congolaise

AVIS DE MARCHÉ

PROJET N° : NDICI-AFRICA/2022/438-737
MARCHÉ N° : COG1018PROFPO – CO – 05022025 - TRAVAUX TSIEMÉ ET DJOUÉ
INTITULE DU MARCHE : Travaux d'extension/restructuration des Commissariats Centraux de Police de LA TSIEME (LOT 1) et de DJOUE (LOT 2) en République du Congo, Brazzaville.

PROCEDURE : OUVERTE LOCALE
INTITULÉ DU PROJET : PROGRAMME D'APPUI A LA PROFESSIONNALISATION DE LA POLICE CONGOLAISE ET A LA MISE EN PLACE DE COMMISSARIATS PILOTES. POLICE+ FINANCÉ PAR L'UNION EUROPEENNE

POUVOIR ADJUDICATEUR : CIVIPOL. 9 rue Notre Dame des Victoires Paris 75002 France et Brazzaville centre, quartier Camp Clairon, Bâtiment A, Résidence STELA, 2e étage, Appartement n° A10D – Tel: (+242) 04.461.64.27.

Description du marché : le marché a pour objet des travaux d'extension et de restructuration des Commissariats Centraux de Police de La TSIEME et de DJOUE en République du Congo, Brazzaville.

Date limite de soumission : **avant le 28 mars 2025 à 12h00**
Validité des offres : les offres sont valables pendant une période de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.
Date prévue de commencement des travaux : dès la signature du contrat
Durée maximale des travaux : 9 mois, incluant un mois de préparation, à compter de la signature du contrat.
Langue du marché et des offres : français

Nombre et intitulés des lots :
La procédure d'appel d'offres est fractionnée en lots :

N° de lot	Description du lot
1	Travaux d'extension/restructuration du Commissariat Central de Police de LA TSIEME
2	Travaux d'extension/restructuration du Commissariat Central de DJOUE

Les soumissionnaires peuvent proposer des offres pour un ou les deux lots, chaque lot étant indivisible et formant un marché distinct. Les offres partielles ne sont pas acceptées. En cas de succès sur plusieurs lots, un marché global peut être conclu, incluant les rabais proposés. L'attribution se fait lot par lot, mais une solution globale avantageuse peut être choisie par CIVIPOL en fonction des rabais consentis.

REUNION D'INFORMATION ET/OU VISITE DE SITE : pour chaque lot, une visite obligatoire de site sera organisée entre les **18 et 25 février 2025.** Les bénéficiaires de la visite devront obligatoirement être annoncés par CIVIPOL auprès de la Police Nationale. Tous les soumissionnaires recevront, pour attester de leur participation, un certificat de visite de site.

CRITÈRES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION
Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

Capacité économique et financière minimale du candidat :
1. **Capacité économique et financière minimale** :
1. Pour un lot unique : un chiffre d'affaires annuel minimum de 1 million d'euros, au cours des trois dernières années,
2. Pour deux lots : un chiffre d'affaires annuel minimum de 1,5 million d'euros, au cours des trois dernières années,
3. En cas de co-traitance, le chiffre d'affaires annuel des deux entreprises pourra être cumulé.
4. Le soumissionnaire devra fournir les justificatifs nécessaires, tels que des bilans financiers certifiés ou tout autre document officiel pertinent.

Capacité technique et professionnelle minimale :
5. Pour chaque lot, le soumissionnaire devra justifier d'au moins deux (2) projets réalisés au cours des trois dernières années, dont la nature, le montant et la complexité sont similaires aux travaux concernés par l'offre.
6. Le maître d'œuvre/ouvrage se réserve le droit de demander des copies des certificats de réception finale des projets concernés, signés par les maîtres d'œuvre ou maîtres d'ouvrage.
7. Le soumissionnaire devra joindre les certificats de bonne exécution des travaux, délivrés par les maîtres d'ouvrage concernés.

Élimination des candidats :
Tous les soumissionnaires qui ne répondent pas aux niveaux minimaux de capacités économiques, financières, techniques, ou professionnelles seront éliminés.

CRITERES D'ATTRIBUTION : le seul critère d'attribution sera le prix : l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre conforme aux exigences techniques dont le prix est le plus bas.
Les offres devront être libellées en euros.

SOUMETTRE UNE OFFRE. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Le dossier d'appel d'offres est disponible sur demande aux adresses électroniques suivantes : **angulo.m@civipol.fr** et **herve.lepennec@experts.civipol.fr.** Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de travaux inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

CIVIPOL